

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY SEANCE DU TRENTE ET UN JANVIER DEUX MILLE DIX SEPT

PROCÈS-VERBAL

---o0o---

L'an deux mille dix-sept, le trente et un janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du vingt-cinq janvier s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard PERRIN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux : Serge ADELÉE, Claudie BARANGER, Cindy BESSEAU, Clarisse BESSONNET, Joël BLANCHARD, Marie-Cécile BROCHARD, Marie-Annick CHARRIER, Geneviève COUTON, Audrey DELANOË, Stéphanie DELAS, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Sandrine MARZIN, François MÉNARD, Françoise MORNET, Éric PAQUET, Julie PERRAUDEAU, Bernard PERRIN, Dany RABILLER, Christophe ROBRETEAU, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Didier VERDON.

Pouvoir :

*Bernard BEYER donne pouvoir à Joël BLANCHARD
Philippe CLAUTOUR donne pouvoir à Serge ADELÉE
Patrick LAIDIN donne pouvoir à Christophe ROBRETEAU
Isabelle LOQUET donne pouvoir à Franck ROY*

Excusé :

Emmanuel GARNON

Membres élus : 29 Présents : 24 Pouvoirs : 4 Excusé : 1
--

Secrétaire de séance : Marie-Cécile BROCHARD

I - VIE DE LA COMMUNE : RAPPORTS DES COMMISSIONS

1 – COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

☐ PROJET ANIMATIONS CULTURELLES 2017

Lors des différentes réunions, la commission culturelle a établi le projet d'animations suivant :

- Chocolat concert : 5 février 2017 ;
- Jazz'inate : du 16 au 21 mai 2017 ;
- Expositions d'été : du 15 avril au 15 septembre 2017 au Bureau de Tourisme et à la Médiathèque ;
- Salon d'automne : du 18 au 25 novembre 2017.

Projets en réflexion

- Concert de Noël : au vu de la fréquentation importante lors de l'édition 2016, une réflexion sera apportée pour une nouvelle édition en 2017. Pourquoi ne pas travailler en lien avec l'animation de Noël des commerçants ?
- Temps livre : l'animation « Temps livre » sera retravaillée pour aboutir à un nouveau projet. Ce travail demandant un peu de temps, l'animation est reportée au printemps 2018.

❑ LE PROJET CULTUREL DES ASSOCIATIONS

Le vendredi 27 janvier, une rencontre avec les associations culturelles de la ville s'est déroulée Salle du Conseil à la mairie.

Le projet culturel de la mairie a été présenté avec ses orientations.

Puis, chaque association a pu prendre la parole, exposer ses activités et surtout son projet pour l'année 2017.

De nombreuses animations variées sont proposées par les associations au cours de l'année 2017 ; ceci démontre la vitalité des associations et leur volonté d'animer la vie de la ville.

Un nouveau projet musical va voir le jour le 10 juin 2017 : le festival « À l'Aize Festival ». Ce projet est préparé par un groupe de jeunes d'Aizenay, l'association « Pourquoi pas ».

❑ LES RENDEZ-VOUS

- **Le dimanche 5 février 2017** : Chocolat concert à la Salle des Quatre-Rondes à partir de 15 heures ;

- **Du 8 au 21 mars 2017** : La Quinzaine du Cinéma espagnol et latino.

2 - COMMISSION URBANISME - DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DÉPLACEMENT

❑ URBANISME

Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le groupe de travail PLU du syndicat mixte du Pays Yon et Vie émet un avis favorable sur le dossier.

La Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPNAF) se réunit le mardi 31 janvier 2017.

L'enquête publique se déroulera du 27 février 2017 au 29 mars 2017.

OPAH RU

De nouveaux dossiers seront prochainement proposés.

Une étude sur la circulation en centre-ville est actuellement en cours afin de réfléchir sur les sens de circulation et choisir les aménagements du secteur Planty/Gobin.

L'effacement des réseaux est en cours sur la rue du Château et rue Monseigneur Gendreau.

La prochaine commission urbanisme aura lieu le jeudi 16 février 2017 à 19h.

3 - COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉS

❑ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLUB « L'AGÉSINATE »

Les 412 adhérents du Club se sont rassemblés le 26 janvier 2017 au Restaurant la Forêt pour leur assemblée générale annuelle. Un constat : de nouveaux adhérents et des jeunes retraités arrivés récemment sur la commune découvrent et intègrent le club. Certains n'hésitent pas à se mobiliser et à apporter leurs compétences pour améliorer et apporter un plus à diverses activités comme par exemple l'informatique, la danse, les différents jeux...

Les 412 adhérents se sont ensuite retrouvés autour d'un bon plat de saison « le pot au feu », puis ont exécuté quelques pas de danse pour digérer ou ont fait une partie de cartes pour se divertir.

❑ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE « LA PAUSE »

L'assemblée générale de l'association s'est déroulée le 27 janvier 2017. L'association, très dynamique, a modifié ses temps d'accueil, et de ce fait a vu ses nuitées augmenter. En effet, de 148 nuitées en 2015, le nombre de nuitées est passé à 190 en 2016.

« La Pause » accueille les week-ends et les jours fériés. L'association s'interroge toujours sur l'accueil en juillet et août. Pour cela il faudrait encore une plus grande mobilisation des bénévoles. L'association a été très réactive lors de la mise en place du plan grand froid. Elle a accueilli un couple durant toute la semaine.

La population accueillie est majoritairement masculine et de plus en plus jeune. Ce sont des personnes âgées pour la plupart de 18 à 25 ans. Une femme seule a également été accueillie. La moyenne d'âge est de 48 ans, la personne la plus âgée avait 71 ans.

Madame RAILLET, responsable du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation SIAO (115) a salué le travail et l'organisation des bénévoles. En effet, l'accueil y est particulièrement chaleureux et il y a de la nourriture, ce qui n'est pas le cas partout.

Les bénévoles ont également salué le travail réalisé avec l'épicerie la « Bout'sol », la coopération des boulangers qui donnent du pain gratuitement, et les voisins qui participent à l'accueil.

L'assemblée générale s'est terminée par l'intervention de Monsieur Bernard BULTEAU, du Comité International d'Aide aux Déplacés (CIMADE). Monsieur BULTEAU a expliqué le fonctionnement et l'organisation du comité et ses missions en illustrant son propos avec de nombreux exemples.

❑ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE « LA MAISONNÉE »

L'association « La Maisonnée » a réuni ses résidents ainsi que leurs familles le 28 janvier 2017. Une dynamique, créée par l'association, permet de maintenir de l'activité au sein de la structure.

En 2016 l'association a organisé : une pêche à la truite en avril, un vide grenier en septembre, les marchés de Noël à l'EHPAD ainsi qu'avec les commerçants en décembre.

Un travail est actuellement réalisé avec les résidents de l'EHPAD Charles MARGUERITE et les bénévoles. Cette ouverture semble satisfaire les résidents des deux établissements.

Les familles des résidents ont fait part de leur inquiétude quant au vieillissement des résidents en situation de handicap. Actuellement 4 résidents sur 8 sont à la retraite et restent toute la journée à la Maisonnée, ce qui n'est pas prévu dans l'organisation.

❑ STAGE DE SENSIBILISATION À LA PRÉVENTION ROUTIÈRE POUR LES SENIORS

Organisé par la Communauté de Communes Vie et Boulogne (CCVB), ce stage a pour objectif de vérifier les connaissances générales des participants, mais également d'échanger sur différents thèmes tels que : faire un constat à l'amiable, prendre un rond-point, le marquage au sol, le permis à points, etc. Ensuite la conduite est testée sur simulateur ou en voiture.

Une dizaine de personnes participe à ce stage pendant les trois demi-journées des 6, 7 et 21 février 2017.

❑ ENQUÊTE DE SATISFACTION À L'ÉPICERIE « BOUT'SOL »

Profitant du passage d'une stagiaire à l'association « Mosaïque » nous avons effectué une enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires de l'épicerie lors d'une matinée de distribution. Sur 28 questionnaires distribués, nous avons eu 18 retours.

Pour la majorité des bénéficiaires, l'épicerie sociale est perçue comme :

- **un lieu d'aide alimentaire ;**
- **un lieu d'échange et de solidarité ;**
- **un lieu d'accueil et d'écoute.**

Grâce à l'équipe des bénévoles ils se sentent **en confiance et écoutés**.

Pour la moitié des bénéficiaires l'épicerie **a changé leurs habitudes alimentaires**. Ils mangent mieux et plus et ils s'adaptent aux produits de l'épicerie. Pour l'autre moitié cela n'a pas eu d'impact sur leurs habitudes alimentaires.

Les achats à l'épicerie ont eu **un impact sur le budget familial mensuel**. Cela leur a permis de faire face et d'honorer les autres charges qui leur incombent.

Ensuite les bénéficiaires ont souhaité que soient abordés au sein de l'épicerie divers sujets. Reste à travailler comment les aborder.

❑ AGENDA

- **Le vendredi 3 février 2017** : Assemblée générale des donneurs de sang à 20 heures 30 Salle Georges Hillairiteau

4 - COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE - CITOYENNETE - INTERGENERATIONS

☐ PETITE ENFANCE

Le 20 janvier 2017 a eu lieu l'assemblée Générale de l'association des assistantes maternelles « les P'tits Patapons ». 39 assistantes maternelles (sur 110 au total) sont adhérentes à l'association. Elles accueillent 150 enfants pour 118 familles. L'association propose à ses adhérentes diverses activités par petits groupes :

- au centre de loisirs (2 matinées /semaine) ;
- à la ludothèque (2 matinées/mois) ;
- à la médiathèque (1 matinée/mois).

L'association a pour projet d'expérimenter des matinées intergénérationnelles en partenariat avec la maison de retraite à raison d'une matinée tous les 15 jours (groupe de 3 ou 4 assistantes maternelles pour 10 enfants maximum), la première aura lieu le 14 février 2017.

Le Relais d'Assistants Maternelles de la Communauté de Communes Vie et Boulogne (CCVB) propose des matinées d'éveil aux enfants sous la présence de leur assistante maternelle. Un calendrier trimestriel (avec dates et lieux) est diffusé à l'ensemble des assistantes maternelles. Inscription en ligne sur www.vie-et-boulogne.fr

La permanence de l'Association qui se tenait le lundi est reportée au samedi de 10h00 à 11h30 au Centre de loisirs « Chouette et Cie » rue du Bourg aux Moines.

☐ INTERGÉNÉRATION

Le 10 janvier dernier, le Conseil des Sages s'est réuni pour désigner un nouveau président. Après réflexion, deux conseillers ont accepté de partager cette responsabilité. Monsieur Maurice GIRAUD et Madame Martine POUZET ont été nommés co-présidents. Quatre nouveaux membres ont été accueillis, il s'agit de : Mesdames Martine REMAUD et Suzanne MOLLE, et de Messieurs Jean-Luc BOSSOREIL et Bernard JOLLIVET. Un comité de pilotage de cinq membres a été constitué afin de préparer le projet sur l'autonomie des plus de 75 ans et les personnes isolées.

☐ CITOYENNETE

Conseil Municipal des Enfants (CME)

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal des Enfants ont été présentés :

- le projet de la Commission Sport par Madame Isabelle GUERINEAU ;
- le projet de la Commission Environnement par Madame Claudie BARANGER ;
- le projet de la Commission Culture et Solidarité : les enfants ont choisi un projet culturel intitulé « Les Arts de la Rue » qu'ils vont présenter, en avant-première, lors de la Fête de la Musique du 21 juin 2017, sous forme d'ateliers (contes détournés, arts du cirque, arts graphiques etc...). Une prestation sera proposée dans l'après-midi à la maison de retraite. Beaucoup de travail en perspective !!!

Formation aux premiers secours et gestes qui sauvent

Dans le cadre du Comité Local pour la sécurité et la Prévention de la Délinquance (CLSPD), des formations aux gestes de 1^{er} secours ou initiations aux gestes qui sauvent sont dispensées par la Protection Civile d'Aizenay.

Deux créneaux sont réservés aux associations sportives le 28 janvier 2017 et le **18 février 2017**, à raison de deux heures par séance.

D'autres formations seront proposées aux élus, aux employés municipaux, aux personnels des écoles et collèges **le 12 avril 2017 et le 11 mai 2017**. Inscription à faire auprès de la police municipale : pm.responsable@mairie-aizenay.fr.

□ AGENDA

- **Le Jeudi 2 février 2017** : réunion du CLSPD à 10h30 en Mairie ;
- **Le Vendredi 3 février 2017** : Apéro/débat à l'Antenne Jeunesse de 19h00 à 21h00 en partenariat avec le Centre Social et Familial Mosaïque, sur le thème « Vivre ensemble c'est mieux » ;
- **Lundi 6 février 2017** : Réunion du Comité de pilotage pour le lancement de l'étude jeunesse 13/17 ans à 18h00 en Mairie ;
- **Le Samedi 25 février 2017** : « Veillée comme autrefois » à 20h00 à la Salle des Quatre Rondes, organisée par le Conseil des Sages. Inscription auprès de Mosaïque ;
- **Le Mercredi 1^{er} mars 2017** : Carnaval de l'Association des assistantes maternelles « Les P'tits Patapons » à partir de 10 h (circuit de la salle des Quatre Rondes jusqu'à la maison de retraite).

5 - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - COMMERCE – ARTISANAT ET EMPLOI

□ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE « AIZENAY ENSEMBLE »

Le 19 janvier 2017 s'est déroulée l'Assemblée générale de l'Association. Sur 357 entreprises, « Aizenay Ensemble » comptait, au 31 décembre 2016 148 adhérents soit 19 de plus par rapport à l'an dernier, ce qui place notre Union Commerciale dans le Top 5 du département.

L'association est composée de 7 groupes de travail :

- Nouveaux projets ;
- Événements Rencontre adhérents ;
- Aizy shop ;
- Foire expo ;
- Noël ;
- Communication ;
- Salon du Mieux Vivre.

Point sur l'année écoulée

- Opération « Tickets remboursés »

C'était une première l'an dernier, et l'opération a rencontré un vif succès. 232 clients ont participé au jeu dans 27 entreprises participantes. Sur la somme de 300 euros mise en jeu, 215 euros ont été dépensés dans 11 boutiques.

- Aizy shop

La vitrine internet de nos commerçants Aizy Shop est de plus en plus visitée. Pas moins de 39 067 visites l'an dernier, soit 107 visites par jour contre 72 en 2015, et 519 pages vues par jour.

Le site a continué à s'améliorer, notamment dans les prises de rendez-vous en ligne, la mise en place de suivi individualisé (statistiques individuelles par produits et par rayon).

Grâce à l'élaboration de sets de tables, d'affiches sucettes ou encore de sac à pain, l'association souhaite accentuer sa campagne de communication.

- Foire Expo

42 entreprises ont participé, il y a eu une bonne fréquentation et de bons échanges avec les clients ou prospects

- Village du Père Noël

Une météo exceptionnelle et du renouveau dans les animations ont contribué au vif succès de l'édition 2016 : un nouveau manège, des stands d'ateliers créatifs, du Secours populaire et de « La Maisonnée », tours de calèche, vente de crêpes et des superbes décorations de Noël.

- Mémento « Aizenay Ensemble »

3 000 exemplaires, 80 encarts publicitaires, 20 bons d'achat.

Nouveautés 2017

- Opération « Tickets remboursés » pour la Fête des Pères en juin 2017

- Salon du Mieux Vivre le Dimanche 21 Mai 2017 de 10h à 19h Salle des Quatre rondes

Ce nouveau projet a pour but de valoriser les professions spécialisées, qu'elles soient commerciales, artisanales ou libérales, autour de l'esprit du Bien-Être et du Mieux Vivre. Cette initiative innovante image encore une fois la cohésion de nos professionnels sur Aizenay et leur capacité à travailler ensemble pour mieux servir les habitants et également animer notre ville. Elle va permettre aussi d'intégrer de nouvelles professions libérales dans l'association.

Le salon s'articulera autour de 3 pôles :

- Univers « Mieux Vivre pour Soi » ;
- Univers « Mieux Vivre chez Soi » ;
- Univers « Mieux Vivre au travail ».

Coiffure, esthétique, sophrologie, mais aussi décoration d'intérieur, paysagistes, autant d'exemples de professions qui seront présentes sur ce salon.

☐ AGENDA 2017 « AIZENAY ENSEMBLE »

- Animation Fête des Mères : du 15 au 28 Mai 2017
- Salon du Mieux Vivre : le 21 Mai 2017
- Animation Fête des Pères : du 5 au 18 Juin 2017
- Apéritif Camping offert aux estivants : le 6 Août 2017
- Foire Expo-Braderie : le 2 Septembre 2017
- Village du Père Noël : le 16 Décembre 2017
- Sortie du Mémento 2018

☐ AGENDA COMITÉ CONSULTATIF FOIRE ET MARCHÉS

Le lundi 13 février 2017 à 18h se déroulera la prochaine réunion pour l'organisation de l'animation du marché du dimanche matin sur le thème du terroir qui aura lieu le dimanche 26 mars 2017.

☐ DU CHANGEMENT POUR NETTO

Une station-service ouvrira en octobre 2017. Le même mois, NETTO passera sous enseigne « Intermarché contact ».

6 - COMMISSION SPORT - PATRIMOINE COMMUNAL - ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ DES BATIMENTS

☐ SPORT

Le 13 janvier 2017, la commission Sports a convié les présidents des clubs sportifs à partager la galette des rois. Cette petite manifestation s'est déroulée dans une très bonne ambiance.

Les samedi 21 et dimanche 22 janvier 2017 avaient lieu à Quimper les championnats de France de para badminton. Notre championne, Madame Véronique BRAUD, décroche le titre en double dame ainsi que la médaille d'argent en double mixte et simple dame.

☐ TRAVAUX

Les travaux de réhabilitation de l'Espace Villeneuve en Pôle Culturel ont débuté. Le chantier est prévu s'étaler sur 14 mois.

7 - COMMISSION ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DECHETS

☐ PROJET COMMISSION ENVIRONNEMENT CME

Le projet de la Commission Environnement du Conseil Municipal des Enfants (CME) avance. Les bacs sont faits et le nom du projet est trouvé :

« MINI POTAGERS DES SAVEURS À PARTAGER »

☐ INTERVENTION ARBORISTE

L'intervention de l'arboriste dans le quartier Rue d'Anjou a été réalisée courant janvier comme prévue.





☐ COMMISSION ENVIRONNEMENT CCVB

Le mercredi 25 Janvier 2017 s'est déroulée la réunion de la commission environnement avec la nouvelle communauté de communes.

Une enquête va être réalisée auprès de certains établissements sur la procédure et la quantité de déchets suite aux nouvelles règles de tri.

Il y a beaucoup d'interrogations des écoles, EPHAD... notamment en ce qui concerne les quantités de pots de yaourt etc...

Un établissement par commune est désigné. À Aizenay l'enquête sera effectuée auprès de l'école Saint Joseph et Sainte Marie

Suite à des visites de déchetterie, des devis sont demandés pour effectuer différents travaux (vestiaires, sanitaires, eau chaude ...). La déchetterie d'Aizenay est concernée par ces travaux.

8 - COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES, COMMUNICATION ET ANIMATION

☐ SITE INTERNET

L'ouverture du nouveau site est prévue le lundi 6 février 2017.

*
**

Rappel de la date du 1^{er} mars 2017 : Comité de suivi pour le lycée

POINTS POUR INFORMATION

1) Présentation du projet de reprise du camping par Monsieur et Madame BAUDRY

Avant la présentation, Monsieur le Maire a remercié Monsieur et Madame Rougier (délégué actuel), présents dans l'assistance. Ils sont là depuis 2003 et le temps est passé très vite. La situation n'était pas mirobolante et nous avons été heureux de les recevoir. Ils ont su impulser une politique et fidéliser les gens. Ils ont donné un style à ce camping qui n'existerait plus aujourd'hui sans leur présence. Monsieur le Maire tenait à les remercier particulièrement pour le travail accompli depuis 14 ans. La roue tourne et on leur souhaite une bonne retraite. D'autres occupations les attendent.

I - Présentation de M. Mme BAUDRY Frédéric et Karine

Mme BAUDRY Karine

Fonction actuelle : Assistante de direction d'entreprise artisanale

- ✓ Formations :
 - ❖ BTS Bâtiment
 - ❖ Tourisme et Handicaps
 - ❖ Gestionnaire d'Hôtellerie de Plein Air
 - ❖ Organisateur d'événements privés
- ✓ Compétences Générales :
 - ❖ Gestion administrative et financière
 - ❖ Suivi du personnel
 - ❖ Gestion de la communication
 - ❖ Dessin assisté par ordinateur
- ✓ Langues étrangères :
 - ❖ Anglais correct
 - ❖ Allemand scolaire
- ✓ Compétences Tourisme :
 - ❖ Accueil clientèle, prise de réservations
 - ❖ Contrats résidents et locatifs
 - ❖ Utilisation d'un logiciel spécialisé
 - ❖ Contact client
- ✓ Vie Associative :
 - ❖ Entraîneur bénévole Les Alcyons Gymnastiques
 - ❖ Membre du comité directeur des Alcyons Gymnastiques

M. BAUDRY Frédéric

Fonction actuelle : GERANT d'une entreprise artisanale

- ✓ Formations :
 - ❖ CAP / BEP maçon
 - ❖ Gestionnaire d'entreprises artisanales (CMA Vendée)
 - ❖ Tous permis sauf transports en communs
 - ❖ Ancien pompier volontaire (10 ans de service)
- ✓ Compétences Générales :
 - ❖ Gestion des relations clients et fournisseurs
 - ❖ Gestion du personnel et des chantiers
 - ❖ Etablissement des devis, suivi de chantier
- ✓ Compétences Tourisme :
 - ❖ Travaux divers et variés au sein des campings depuis 1998
 - ❖ Nombreuses connaissances dans le secteur de l'HPA
 - ❖ Contact client

- ✓ Vie Associative
 - ❖ Bénévole Les Alcyons Gymnastiques
 - ❖ Membre du bureau de l'Union des Commerçants Artisans de Coex

➔ Présentation de leur savoir-faire dans les campings

- ✓ Camping Le Bel Air : création d'un espace aquatique couvert
- ✓ Camping L'Océan : bâtiment Espace Aquatique
- ✓ Camping La Pomme de Pins : création d'un espace aquatique couvert
- ✓ Camping L'Océan : bâtiment Restauration / jeux

II - Dossier paysager

A. Points forts de la reprise

- ❖ Situation géographique du camping
- ❖ Qualité environnementale du camping et des sites à proximité (parc des Engoulevents, Forêt, Archers, BMX)
- ❖ Développement des partenariats avec les différents partenaires économiques et associatifs de la commune
- ❖ Potentialité de développement et de diversification
 - ✓ Clientèles
 - ✓ Prestations
 - ✓ Hébergements
 - ✓ Activités

B. Leurs objectifs de développement

- ❖ Augmenter la capacité d'accueil de 96 à 120 Emplacements
- ❖ Favoriser l'espace et le bien-être
- ❖ Développer les services et les activités
- ❖ Diversifier les clientèles
- ❖ Proposer une offre locative plus large et de qualité
- ❖ Monter en gamme des prestations sur le camping afin de répondre aux attentes de la clientèle d'aujourd'hui

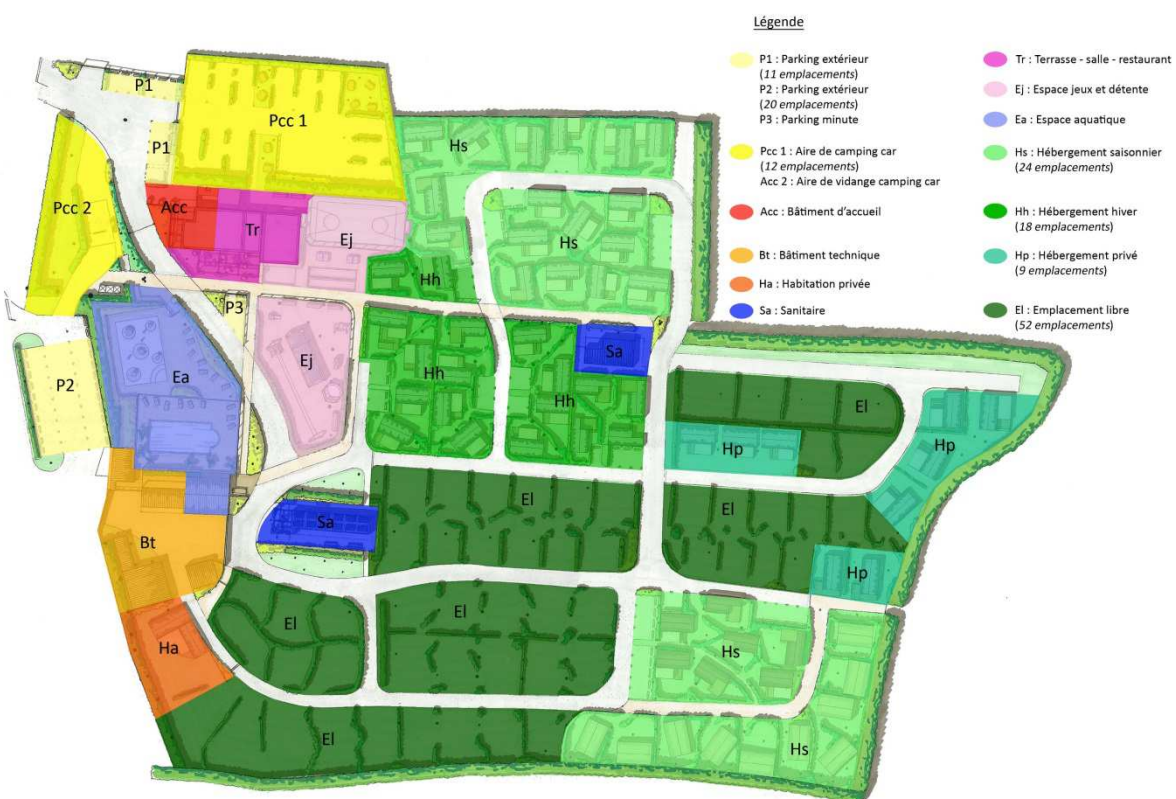
C. Leurs objectifs de commercialisation

- ❖ Adhérer à une chaîne de camping valorisant la convivialité, la nature et le bien-être
- ❖ Obtenir les labels Qualité Tourisme, Tourisme et Handicaps
- ❖ Maintenir les labels Accueil Vélos et Clef Verte
- ❖ Développer des partenariats avec les grandes écoles, le vendéspace, les associations sportives et culturelles de la commune et les entreprises du secteur
- ❖ Ouverture à l'année

D. Leur Projet



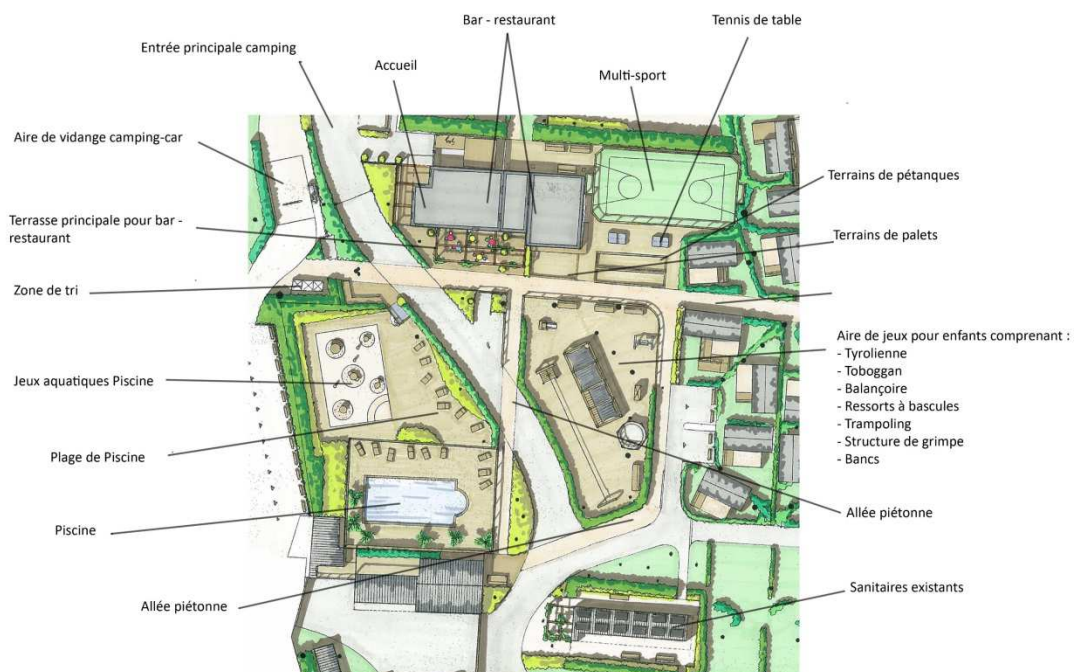
E. Répartition des espaces



F. Plan des circulations



G. Plan des espaces collectifs



➔ Terrasse bar/restaurant

➔ Espace jeux et détente

L'espace de jeux sera tout autour du bâtiment principal et apportera de la vie au camping. Tous les âges y trouveront leur bonheur : du terrain de pétanque au jeu d'accrobranche pour enfants.

→ Quartier tentes et mobil-home bois

Après avoir été reboisé, ce quartier se voudra l'espace le plus naturel du camping. Les quelques mobil-homes seront habillés de bois brut avec des pergolas en rondins et les autres hébergements seront des « éco-lodges » en bois et en toile. Tout cet ensemble sera agencé le long d'un cheminement fleuri parcourant la lisière.

→ Emplacements libres / Aire de camping-car

III - Dossier Technique

A. Evolution de l'offre locative

Offre locative	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Emplacements Nus	74	80	71	67	63	61	59	56	53
Locatifs 4 saisons (année)	10	14	16	16	16	16	16	16	16
Locatifs saisonniers	5	5	8	10	12	14	16	19	22
Tentes « Lodge »	2	4	6	8	10	10	10	10	10
Résidents	5	5	7	7	7	7	7	7	7
Emplacements camping- car						12	12	12	12
Total	96	108	108	108	108	120	120	120	120

B. Tarifs Offres Locatives

Les tarifs seront fixés en fonction du type d'hébergement, de la qualité des prestations proposées et bien sûr, en tenant compte de la concurrence.

- ❖ Tarifs emplacements nus avec ou sans électricité
- ❖ Tarifs Tentes « Lodge »
- ❖ Tarifs locations saisonnières
 - ✓ Confort
 - ✓ Premium
- ❖ Tarifs locations hiver
 - ✓ WE
 - ✓ Semaine
 - ✓ Quinzaine
 - ✓ Mois

D. Evolution des infrastructures

TRAVAUX	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dossier administratif								
Aménagement de locaux Techniques								
Aménagement des parcelles Tentes « Lodge » (*5)								
Aménagement du quartier « 4 saisons »								
Rénovation/ Rafraichissement des sanitaires existants								
Aménagement des parcelles Tente « Lodge » (* 5)								
Rénovation de l'espace aquatique								
Aménagement d'une aire de jeux aquatique								
Déplacement de l'aire de jeux enfants								
Aménagement espaces cuisine /restauration rapide								
Création d'un multi-sport / Jeux extérieurs								
Couverture de la piscine								
Aménagement du quartier « saisonnier »								
Agrandissement du sanitaire principal								
Aménagement de l'aire camping - car								
Création d'un espace bar / restaurant								
Aménagement d'un club enfants								
Aménagement d'un espace Spa / Détente / Fitness								

E. Evolution des prestations entre 2018 et 2025

→ Services

- ❖ Restauration sur place ou à emporter (type snacking, bistrot bocaux...)
- ❖ Petits déjeuners
- ❖ Dépôt de pain / viennoiseries
- ❖ Pot d'accueil
- ❖ Services hôteliers
- ❖ Salle de jeux
- ❖ Location de salle

→ Activités

❖ Joie de l'eau

- ✓ Aquatoons, Spa, Fitness
- ✓ Couverture de piscine
- ✓ **Sports et Loisirs**
- ✓ Nouvelle aire de jeux pour enfants et ados (jeux traditionnels, tyrolienne, accro-games)
- ✓ Terrain multi-sports
- ✓ Installation de jeux extérieurs (pétanque, ping-pong...)
- ✓ Partenariat avec les clubs des Archers et du BMX
- ✓ Mise en place d'activités autour du parc des Engoulevents

→ Animations

❖ Animations en journée

- ✓ Tournois
- ✓ Sorties sportives et culturelles
- ✓ Club enfants et Ados

❖ Animations en soirée

- ✓ Repas à thèmes
- ✓ Soirées loto, Karaoké, disco
- ✓ Soirées spectacles

F. Evolution du personnel entre 2018 et 2025

En 2018,

- ❖ Mme Baudry sera assistée de M. Baudry de juin à septembre pour la gestion courante du Camping.
- ❖ En saison, l'effectif sera complété par du personnel à l'entretien des espaces verts, le ménage des locaux et des locatifs ainsi que pour la gestion des activités sportives en journée et en soutien au bar.
- ❖ En soirée, les animations seront réalisées par M.& Mme Baudry ou par des intervenants extérieurs.

Tous les ans, les effectifs seront ajustés en fonction des besoins.

G. PLANS DE CADASTRE EXISTANT et PREVISIONNEL



Intervention des conseillers municipaux :

A la question posée par Eric PAQUET sur l'évaluation des tarifs qui seront pratiqués, Monsieur BAUDRY répond qu'ils vont rester sur des tarifs cohérents en essayant d'être un peu en dessous de la concurrence pour rester attractif. L'idée n'est pas de proposer des tarifs autour de 100 €. Les clients ne viennent pas chercher la mer mais la nature. Les tarifs ont été observés sur des campings à 15kms à la ronde

A une autre question d'Eric PAQUET pour savoir si les habitués s'y retrouveront, Monsieur BAUDRY répondent par l'affirmative et précisent que d'après eux ils garderont la clientèle des habitués car avec des tarifs économiques, on restera sur ce qui existe.

Monsieur le Maire demande quel est le montant des investissements prévus. Monsieur et Madame BAUDRY répondent qu'avec l'achat du camping ils vont multiplier par deux les investissements. Ils annoncent 500 000 € d'investissements.

Monsieur Frank ROY souligne que lors de la présentation ils ont évoqué la possibilité de s'affilier à une chaîne d'hôtellerie. Il s'agit en effet de la chaîne Flower camping. Monsieur et Madame BAUDRY précisent qu'ils continuent les démarches et que ces derniers ont l'air intéressé par le camping d'Aizenay du fait qu'il ne soit pas situé sur le littoral. Monsieur BAUDRY ajoute qu'il s'agit d'une chaîne avec un positionnement de type familial.

Monsieur le Maire signale que la chaîne de camping ne donnera son aval que quand elle aura vu son fonctionnement.

Monsieur BAUDRY précise que le soutien de ce type de chaîne consiste notamment à une aide à la commercialisation

Monsieur Roland URBANEK indique que l'on arrive au terme des 1 an après le lancement de l'appel à projet et souligne que Monsieur et Madame BAUDRY sont les seuls candidats avec un projet qui tient la route et qui constitue un plus pour notre commune et un passage de relais avec Madame ROUGIER.

Monsieur BESSONNET de Vendée Expansion explique que cela a été agréable de suivre et d'accompagner Monsieur et Madame BAUDRY sur ce beau projet qui est présenté ce soir au conseil municipal.

Monsieur le Maire remercie Monsieur et Madame BAUDRY pour leur intervention. Il indique que la Commune les a beaucoup sollicités et les remercie pour ce projet. Il ajoute qu'ils ont su montrer une réelle motivation. De plus, ils sont déjà « de la partie », ils ont managé des équipes et Monsieur BAUDRY a monté une entreprise à 21 ans. Si le Conseil Municipal en décide, tout le monde se réjouira de la réussite de ce projet. Monsieur le Maire a également remercié Vendée Expansion qui a accompagné la Commune.

2) Présentation des aménagements Place de la Mutualité

PLANNING DES TRAVAUX

Entre le 23 janvier et le 3 février :

- ✓ réalisation du parking vélo
- ✓ réalisation de la plateforme en régie pour les jeux

Entre le 6 et le 10 février :

- ✓ réalisation de 2 places de parking supplémentaires rue saint Exupéry

Entre le 13 et le 17 février :

- ✓ réalisation d'une 2^{ème} place PMR

Entre le 20 février et le 3 mars :

- ✓ pose des jeux

Cet emplacement est ciblé pour le parking vélo car il est très proche des commerces et à l'arrivée de la piste cyclable de la rue des jardins.

Monsieur le maire indique que si les enfants viennent, les parents suivront. Quant au déplacement de la borne, c'est un nouveau modèle qui s'adapte sur beaucoup de modèles de véhicules. Ce sont des ajustements qui pourraient apporter plus de convivialité.

Madame Clarisse BESSONNET indique qu'elle n'a pas entendu parler de ce projet en commission urbanisme et demande comment ce projet a été élaboré.

Monsieur le maire répond qu'il s'agit d'un projet porté par le Groupe des usages du vélo.

Madame Clarisse BESSONNET objecte par le fait qu'il y a d'autres aménagements que le parking vélo prévus sur cette place. Monsieur Éric PAQUET s'étonne qu'une zone de jeux ait été discutée en Groupe Vélos. Monsieur Christophe GUILLET répond qu'effectivement ce n'est pas le Groupe Vélos qui a proposé le jeu. Monsieur le Maire demande si les membres de la Commission Urbanisme en ont pris ombrage. Monsieur Frank ROY, qui préside la Commission répond par la négative en expliquant qu'il s'agit d'un réaménagement pas très important.

Monsieur Éric PAQUET répond que cela aurait été bien d'être informé et Monsieur Joël BLANCHARD ajoute que ce qui est curieux c'est que les travaux ont commencé avant l'information au Conseil Municipal.

Monsieur Joël BLANCHARD rappelle que l'achat de la structure a fait l'objet de deux décisions du Maire n°201-248 pour un montant de 16 079,25 HT et n° 2016-253 soit un montant de 5 788 HT. Soit pour un total de 21 867,25€ HT

Monsieur le Maire confirme qu'il y a bien eu deux achats distincts car les jeux ne s'adressent pas à la même catégorie d'âge.

Monsieur BLANCHARD ajoute par ailleurs qu'on peut s'étonner de la pertinence de l'installation de structures de jeux pour enfants à proximité du stationnement de voitures.

3) Point d'information sur le nouveau territoire de la Communauté de Communes Vie et Boulogne

Une première réunion a eu lieu le 2 janvier puis une seconde le 9 janvier 2017. Beaucoup de délibérations ont été prises : attributions des Vice-présidents, pouvoir de police du président, créations de postes, compétences optionnelles, ordures ménagères, approbation des nouveaux

statuts, définition de l'intérêt communautaire, contractualisation au niveau de l'État, la Région et le Département.

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes Vie et Boulogne devient progressivement le point central de l'organisation de ce grand territoire. Cela changera les habitudes.

Par exemple, l'ensemble des demandes de financement transitera par les structures intercommunales.

Monsieur Joël BLANCHARD rappelle que le nouveau conseil communautaire est composé de 47 conseillers communautaires. Deux seulement y représentent les oppositions municipales (qui représentent entre 30 et 40 pour cent des électeurs du territoire) : Pierre-Marie GUICHOUX du Poiré Sur Vie et lui-même.

Monsieur Joël BLANCHARD souligne qu'ils ne peuvent pas à deux personnes assurer une présence dans les 13 commissions communautaires.

C'est pourquoi ils avaient demandé à être représentés par un élu municipal minoritaire d'Aizenay ou du Poiré Sur Vie dans les 5 commissions où ils ne peuvent pas siéger.

Monsieur Joël BLANCHARD indique que cette proposition a été refusée par Monsieur le Maire, alors que dans le même temps il avait proposé six membres de la majorité municipale pour intégrer les commissions communautaires en plus des 7 représentants que la Commune (groupe majoritaire) a déjà au conseil communautaire.

Ainsi la commune d'Aizenay sera représentée par 13 élus du groupe majoritaire dans les commissions communautaires et par 1 seul élu du groupe minoritaire qui ne peut à lui seul assurer une présence dans les 13 commissions.

Monsieur Joël BLANCHARD demande à Monsieur le Maire s'il trouve cette situation normale.

Monsieur le Maire dément cette affirmation, les désignations ne relèvent pas de la Coimmune mais de la CCVB.

Monsieur Joël BLANCHARD ajoute qu'ils ont demandé des explications à Didier MANDELLI (Président de la Communauté de Communes Vie et Boulogne) qui a confirmé qu'il y avait eu un refus de la part des Maires des communes concernées.

Monsieur le maire répond qu'il y a des communes qui ne sont représentées que par un seul représentant et que l'on suit les règles. Monsieur Joël BLANCHARD se demande de quelles règles il s'agit car il a été rajouté des membres de la commune. Pour Monsieur le Maire l'affaire est réglée et la réponse a été donnée publiquement par le Président de la communauté de communes Vie et Boulogne.

Monsieur Joël BLANCHARD fait lecture d'un extrait du PV du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 « *Suite à une demande de J. BLANCHARD et P-M GUICHOUX, le Président indique qu'il n'y a pas de souhait des maires concernés d'ouvrir les commissions internes communautaires à des élus de l'opposition des conseils municipaux non conseillers communautaires.* »

Monsieur Joël BLANCHARD tient à disposition la synthèse du conseil communautaire.

Monsieur Joël BLANCHARD indique qu'il tient à la disposition des conseillers le PV du Conseil communautaire qui doit être validé par le prochain conseil communautaire du 13 février.

4) Projet d'accueil des personnes en situation de handicap vieillissantes

Aizenay a une grande expérience en matière d'accueil des personnes en situation de handicap. Après la Maisonnée, l'ESAT, les Hauts de la Chevrerie, les AVS du Village des Quatre Rondes, le Bois Marie et l'AREAMS.

On constate que des personnes plus âgées restent dans les structures car il n'y a pas de structures adaptées. Ainsi de jeunes personnes en situation de handicap ne peuvent accéder à ces structures.

La Commune a eu une réflexion avec le Conseil Départemental notamment et d'autres partenaires pour créer un autre type de structure : l'accueil familial de personnes vieillissantes en situation de handicap.

DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL :

Compte tenu de l'expérience d'Aizenay, le Département en collaboration étroite avec la Commune et Vendée Logement va lancer un accueil expérimental.

- ✓ La Commune mettra à disposition des terrains.
- ✓ Vendée Logement va construire les deux maisons d'accueil.
- ✓ Les accompagnants familiaux seront agréés, recrutés, formés, rémunérés et contrôlés par le Conseil départemental. Une convention interviendra ultérieurement.

A la question du groupe minoritaire sur le nombre de personnes concernées, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de 6 personnes (3 personnes à accueillir pour chacune des 2 familles). Monsieur le Maire indique que l'on n'a pas d'esquisses pour le moment. Cela fera environ 300 m². On délibérera à nouveau quand on aura les esquisses et les surfaces exactes.

Madame Clarisse BESSONNET demande des précisions sur ce projet. A la question de Monsieur Joël BLANCHARD qui demande ce que sera le devenir du modulaire actuellement implanté sur le terrain pressenti, Monsieur le Maire répond qu'il a fait son temps et qu'on ne le gardera pas.

5) Projet de construction de logements locatifs dont un pour des médecins remplaçants et d'un centre médico-psychologique (CMP)

CONTEXTE :

Il y'a une équipe pluridisciplinaires du CHS Mazurelle qui reçoit chaque semaine des enfants dans le cadre du CMP. Le lieu était la Maison MOULARD qui présentait de nombreux inconvénients (chauffage défectueux, absence d'accessibilité...). La Commune était sur le point de perdre définitivement ce service.

Il n'existe pas non plus de lieux pour accueillir les internes et les fixer durablement.

PROPOSITION : un projet à plusieurs dimensions.

- ✓ Réflexion sur la possibilité de construire des logements pour l'accueil des médecins remplaçants et de 2 autres logements locatifs ainsi qu'un nouveau Centre Médico Psychologique
- ✓ Après échange avec Vendée Habitat et la Direction du Centre Hospitalier Georges Mazurelle, le bailleur social pourrait construire ce nouveau CMP qui serait utilisé 2 jours par semaine.

Cette perspective positionne un peu plus AIZENAY comme pôle de santé au service des habitants et au-delà.

Monsieur le maire indique que la « maison MOULARD » sera déconstruite. Nous aurons à délibérer sur ce dossier et nous serons amenés comme d'autres communes à prendre en charge le loyer des médecins remplaçants. Dans l'hypothèse où le CMP arrêterait son activité, on pourrait reloger une famille en accession à la propriété à loyer modéré.

6) Projet de vente des actuels ateliers municipaux

CONTEXTE :

Il est rappelé que par délibération en date du 25 octobre 2016, la Commune a acheté à l'Etat la parcelle AW n°155 d'une surface de 364 m² en continuité du site principal des services techniques.

On a donc une superficie globale de 3 963 m².

PROPOSITION :

Afin de pouvoir financer les futurs ateliers municipaux qui se situeront Route de Saint-Gilles, il est proposé de mettre en vente cette parcelle située en zone UB (constructible) et qui pourrait bénéficier d'un accès direct sur la Route de la Roche.

Un groupe de travail été constitué pour travailler sur ce dossier. Il faudrait trouver des investisseurs potentiels et il ne faudrait pas tarder à le mettre en vente. Monsieur le Maire indique que l'on aura peut-être l'occasion d'en reparler et Madame Clarisse BESSONNET rétorque que ce sera à la prochaine Commission Urbanisme.

*
**

RAPPEL DU CALENDRIER DES PROCHAINES ELECTIONS PRESIDENTIELLE ET LEGISLATIVES

23 AVRIL 2017	^{ER} 1 TOUR DE L'ÉLECTION PRESIDENTIELLE
7 MAI 2017	^{EME} 2 TOUR DE L'ÉLECTION PRESIDENTIELLE
11 JUIN 2017	^{ER} 1 TOUR DES ÉLECTIONS LEGISLATIVES
18 JUIN 2017	^{EME} 2 TOUR DES ÉLECTIONS LEGISLATIVES

7) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016

Les conseillers municipaux Avec Vous Aizenay Autrement ou du groupe minoritaire considèrent que leurs propos rapportés dans le procès-verbal ne sont pas fidèles à leur expression lors du conseil municipal du 13 décembre 2016.

Par conséquent ils demandent l'insertion des modifications suivantes (texte souligné) :

Page 10 : Projet LIDL :

Extrait du procès-verbal du 13 décembre 2016 : « *Monsieur le Maire explique qu'il entend dire qu'il avait refusé un permis de construire à LIDL. Or il précise que ce n'est pas la première fausse information qui est donnée.*

Monsieur Éric PAQUET indique qu'il a bien eu confirmation par un propriétaire de la zone et d'un responsable immobilier de LIDL du souhait d'implantation d'un nouveau magasin sur le terrain Axiome.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier envoyé à la Commune par Erwan PRUDON Responsable Immobilier SNC LIDL, Direction Régional SAUTRON, attestant que « la société LIDL n'a pas déposé de permis de construire sur la Commune d'Aizenay depuis 3 ans minimum. »

Monsieur Joël BLANCHARD s'étonne qu'on ait pu prétendre présenter au comité consultatif du développement économique réuni le 24 novembre, ce courrier postal daté du 28 novembre. Monsieur le maire répond que la Commune avait la confirmation le 24 novembre par mail uniquement mais qu'on a reçu le courrier officiel par la suite. Pour Monsieur le Maire il n'y a pas de suspicion à avoir.

Monsieur Éric PAQUET explique qu'il y a bien une « affaire LIDL ». »

LIDL souhaitait créer un nouveau magasin sur le terrain d'Axiome et s'est aussi engagé au rachat du terrain et de l'habitation voisin d'Axiome.

Or durant les démarches préalables à la demande de permis de construire, le terrain Axiome a été vendu à la société de Monsieur TOUZEAU.

Extrait du procès-verbal du 13 décembre 2016 : « *Monsieur le Maire répond que si Monsieur PAQUET connaît le propriétaire de LIDL et Philippe TOUZEAU, il peut leur demander. Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré le responsable immobilier, ce dernier lui ayant dit qu'il avait un souhait d'agrandissement. Monsieur Dany RABILLER ajoute qu'il lui est arrivé la même chose à titre professionnel sur la Route de Saint-Gilles et qu'il n'a pas donné suite en déposant un permis de construire. Monsieur Éric PAQUET souligne que le 10 mai, lors du comité consultatif du développement économique un projet a été présenté. Monsieur le maire insiste sur le fait qu'il ne s'agissait que d'un projet et que le de permis de construire n'avait pas été déposé.* »

Monsieur Roland URBANEK précise que ce n'est pas Axiome qui est propriétaire et demande que le nom de cette Société ne soit plus cité.

Monsieur le Maire, de son côté, répond qu'il y avait bien un projet d'achat mais il maintient qu'il n'y a jamais eu de permis de construire. Une promesse de vente n'a jamais été signée.

Monsieur Éric PAQUET s'excuse d'avoir pu penser que le terrain appartenait à Axiome. Il ajoute que quand on sait que cela coûté 20 000 € à Monsieur ROUGIER, la manière dont cela est présenté dans le procès-verbal donne l'impression que cela n'existe pas.

Page 18 : Marché nocturne des Arts et du Goût 2017 – Fixation des tarifs du droit de place et de la location des stands

« Monsieur Éric PAQUET signale qu'il lui a été rapporté que certains clients s'étaient vus refuser l'accès au chapiteau pour dîner au motif que celui-ci était réservé aux clients du stand des agriculteurs. Il demande donc si le chapiteau était privatisé ou municipal ce soir-là. Monsieur Frank ROY répond que ces emplacements sont réservés plutôt aux personnes qui dînent sur place car il y a environ 500 personnes pendant deux ou trois heures. Il dit découvrir ce problème ce soir et s'en étonne car il n'y a pas de personnel affecté pour faire partir les gens. Il précise qu'il ne faut pas hésiter à en parler avant le Conseil Municipal. »

Monsieur Éric PAQUET précise qu'il s'agit pourtant de personnes ayant acheté des repas au traiteur asiatique présent au marché nocturne et légitimes à utiliser le chapiteau.

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2016 est approuvé.

*
**

Plainte de la Commune en diffamation contre la famille de la défunte de l'incendie Route de la Roche dans la nuit du 19 janvier 2017

Madame Marcelle TRAINEAU fait lecture en séance de la plainte déposée par Monsieur le Maire le 23 janvier en son nom et au nom de la Commune d'Aizenay.

Cette lecture fait ressortir l'ensemble des démarches menées par la Commune et le CCAS pour accompagner la personne qui est malheureusement décédée, tant sur le plan de l'accompagnement social qu'administratif.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a eu un travail inouï réalisé par les services de la commune et du CCAS. Se faire traiter ainsi dans un journal c'est monstrueux. Il ne peut pas accepter que les services et lui-même soient accusés de la sorte. C'est la raison pour laquelle il a porté plainte pour diffamation.

III – DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

1 - Approbation de l'ordre du jour complémentaire de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2017

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Accepte l'ordre du jour complémentaire de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2017.
- Accepte d'inscrire à l'ordre du jour de la séance du 31 janvier 2017, le dossier suivant :
- Opérations de sécurisation des écoles et établissements scolaires – Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

VOTE :

OUI : 28

NON : 0

BLANC : 0

2 - Débat d'Orientation budgétaire 2017

Monsieur le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire a pour but d'instaurer une discussion au sein du conseil municipal, sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise aux élus, et leur donne la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

Monsieur le Maire fait une présentation sur la base de la note de synthèse transmise aux conseillers municipaux lors de l'envoi de l'ordre du jour du Conseil.

Issu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRE), le Débat d'Orientation Budgétaire "nouvelle formule" doit maintenant faire l'objet d'une délibération et non plus simplement d'une prise d'acte de la part du Conseil municipal.

Bien que prescrit par la loi, ce débat n'est pas soumis à un vote.

L'article D23.12-3 résultant du décret n°2016-841 du 24 juin 2016, en précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Le rapport doit être transmis au représentant de l'État en vertu des dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT et publié selon les modalités fixées par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

Les dispositions du décret devraient permettre désormais aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le décret prévoit les modalités de mise en ligne sur le site internet lorsqu'il existe, des documents budgétaires des collectivités locales. Ainsi ces documents doivent être mis en ligne gratuitement dans le délai d'un mois à compter de leur adoption.

Ils doivent être accessibles, lisibles et conformes aux documents soumis à l'organe délibérant.

Les données présentées se basent sur une rétrospective de 4 années, établissent un premier schéma du compte administratif 2016 et une prospective de l'année 2017

A – Le contexte national de l'année 2017 et les mesures relatives aux collectivités locales

Le contexte électoral 2017, qui connaîtra des élections présidentielles et législatives est peu favorable à des réformes de fond.

Contrairement à ce qui avait été initialement envisagé, il n'y aura pas de loi de finances exclusivement dédiée aux collectivités territoriales. Mais le projet de loi de finances compte un volet collectivités territoriales important.

- poursuite des réductions des dotations de l'Etat
- reconduction du Fonds de Soutien à l'Investissement local de 1.2 M€
- DSR et DSU en hausse mais de nouvelles règles de répartition pour la DSU
- fonds de péréquation des départements qui augmente de 20 M€
- remplacement de la DGF Région par une quote-part de TVA à compter de 2018
- suppression de la réforme de la DGF
- pas de revalorisation du FCTVA

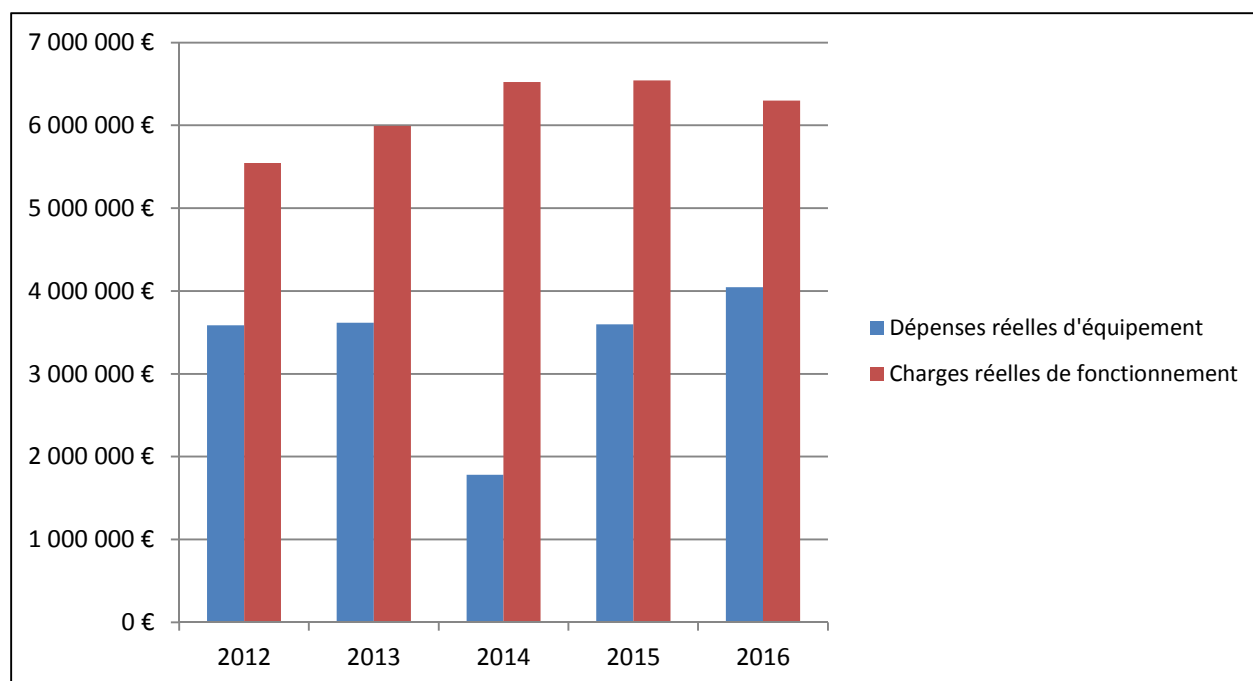
B - Les nouvelles contraintes

Certaines réformes (engagées déjà en 2016) continueront d'impacter le budget des collectivités :

- l'augmentation du point d'indice dont une première phase a eu lieu au 1^{er} juillet 2016 ; la seconde étant prévue pour 1^{er} février 2017 (+0,6%)
- La mise en place du RIFSEEP (refonte du régime indemnitaire), le reclassement de l'ensemble des échelles indiciaires et le transfert primes/points viendront impacter les charges de personnel

I) APPROCHE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement :

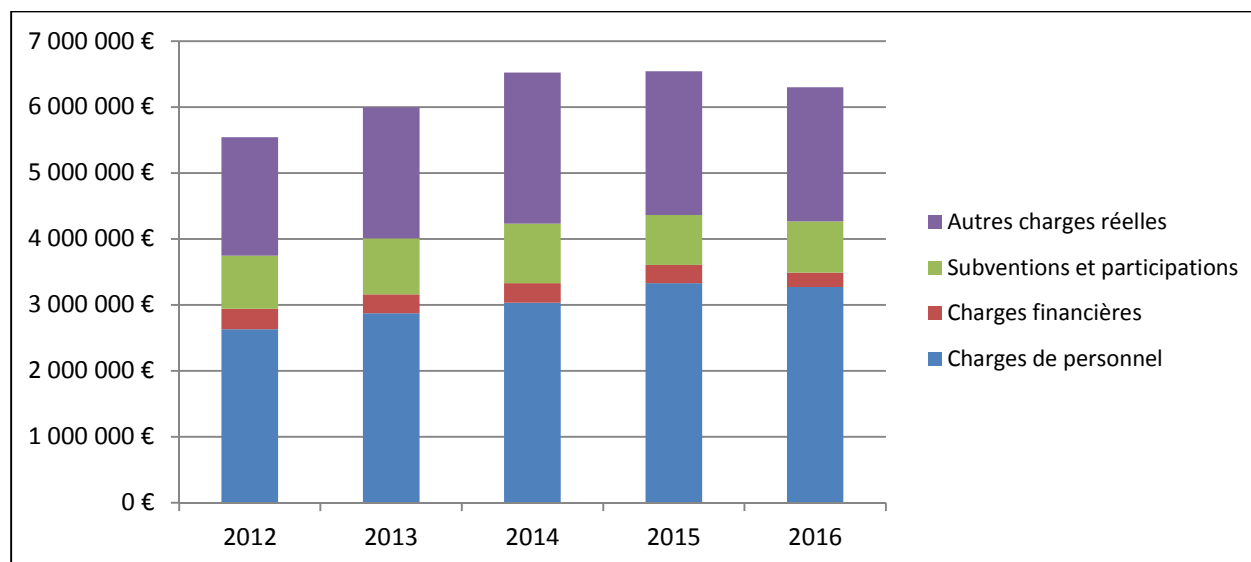


A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECAPITULATIF								
	2015			2016			Evolution 2015-2016	
	BUDGET 2015	Réalisations	%réal.	BUDGET 2016	Réalisations	%réal.		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 133 791 €	7 547 499 €	74,48%	8 760 593 €	7 798 211 €	89,01%	3,32%	
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	2 070 700 €	2 056 283 €	99,30%	2 087 232 €	1 914 476 €	91,72%	-6,90%	
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS	3 413 600 €	3 371 491 €	98,77%	3 506 351 €	3 384 094 €	96,51%	0,37%	
014 ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	1 600 €	932 €	58,25%	1 100 €	650 €	59,09%	-30,26%	
023 VIREMENT À LA SECTION D'INVEST	2 585 291 €	0 €	0,00%	1 129 596 €	0 €	0,00%		
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFE	850 000 €	961 844 €	113,16%	793 700 €	1 382 748 €	174,22%	43,76%	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COU	909 900 €	882 074 €	96,94%	912 390 €	897 490 €	98,37%	1,75%	
66 CHARGES FINANCIÈRES	290 000 €	274 067 €	94,51%	326 723 €	218 640 €	66,92%	-20,22%	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 700 €	809 €	6,37%	3 500 €	114 €	3,25%	-85,95%	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 133 791 €	10 344 416 €	102,08%	9 309 093 €	9 776 614 €	105,02%	-5,49%	
002 RÉSULTAT D'EXPLOITATION REPOR	1 705 993 €	1 705 993 €	100,00%	337 811 €	337 811 €	100,00%	-80,20%	
013 ATTÉNUATIONS DE CHARGES	43 300 €	41 568 €	96,00%	82 216 €	115 590 €	140,59%	178,08%	
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, P	686 700 €	669 347 €	97,47%	674 800 €	689 189 €	102,13%	2,96%	
73 IMPÔTS ET TAXES	5 257 216 €	5 342 264 €	101,62%	5 435 780 €	5 468 075 €	100,59%	2,36%	
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	2 117 082 €	2 173 721 €	102,68%	1 884 985 €	1 891 886 €	100,37%	-12,97%	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COU	242 400 €	143 891 €	59,36%	263 192 €	140 333 €	53,32%	-2,47%	
76 PRODUITS FINANCIERS	100 €	43 €	43,42%	100 €	41 €	40,76%	-6,13%	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	31 000 €	267 589 €	863,19%	571 600 €	882 823 €	154,45%	229,92%	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0 €	2 796 917 €	0,00%	548 500 €	1 978 403 €	0,00%	-29,26%	

Concernant les **charges de fonctionnement**, la principale dépense est constituée par les charges de personnel avec 3,3 millions d'euros. Le rattrapage des remboursements par les assurances donne une masse salariale nette en baisse de 2%. Mais il s'agit d'une baisse exceptionnelle liée à un rattrapage de remboursements par la CNP SOFAXIS.

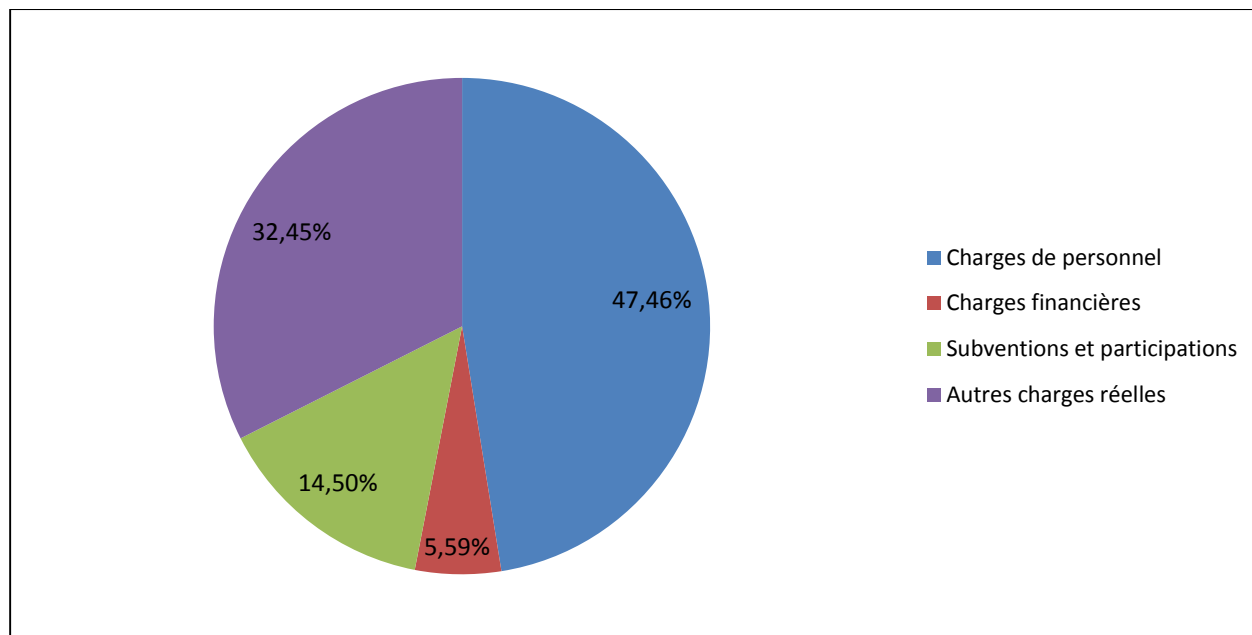
ÉVOLUTION DES CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2012 à 2016



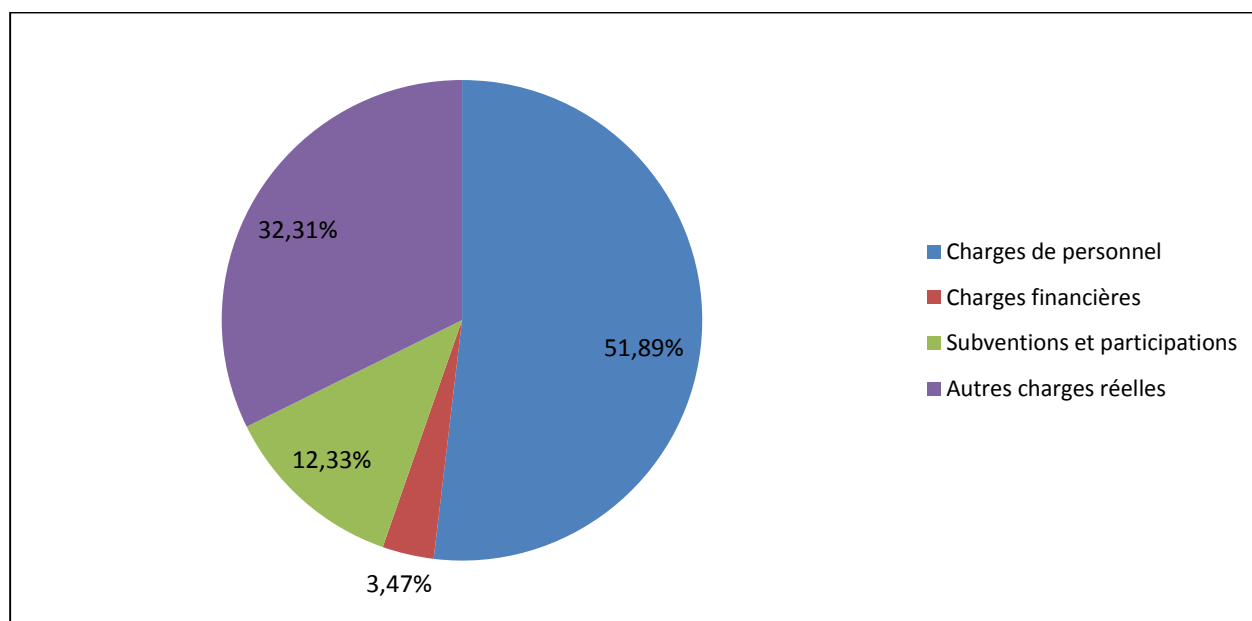
- L'évolution des charges de fonctionnement est en légère baisse
- La baisse des charges financières suite au non recours à l'emprunt 2 années consécutives s'est poursuivie
- Les subventions et participations ont légèrement progressé
- La masse salariale s'est stabilisée en 2016.

STRUCTURE DES CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT

ANNEE 2012



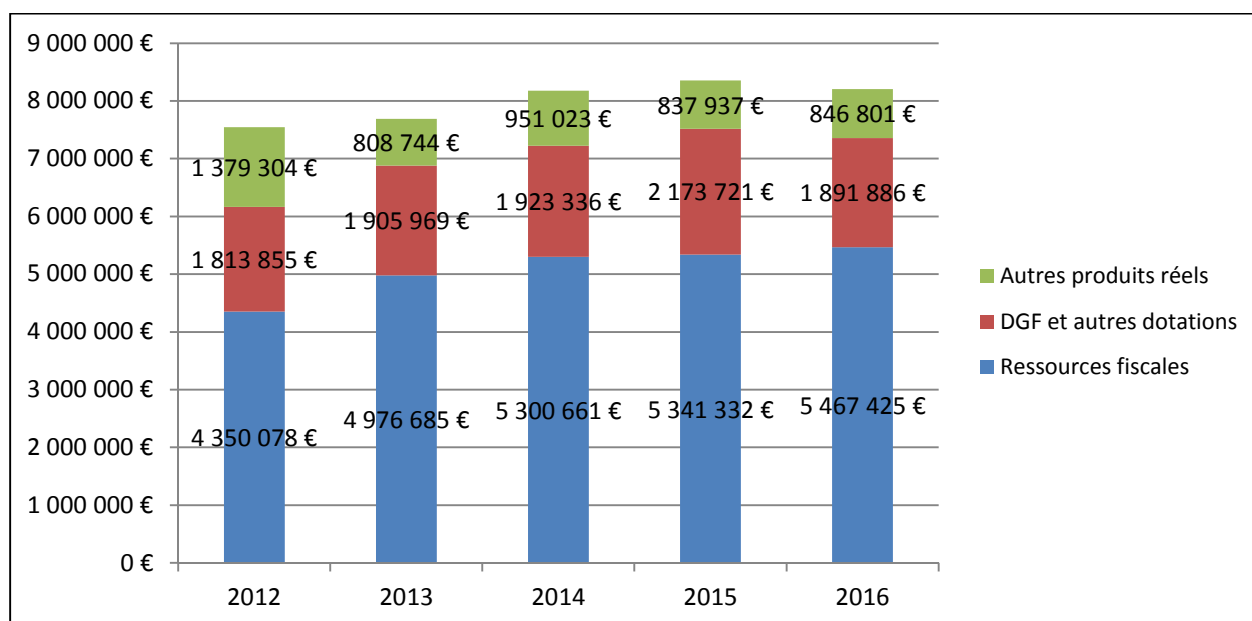
ANNEE 2016



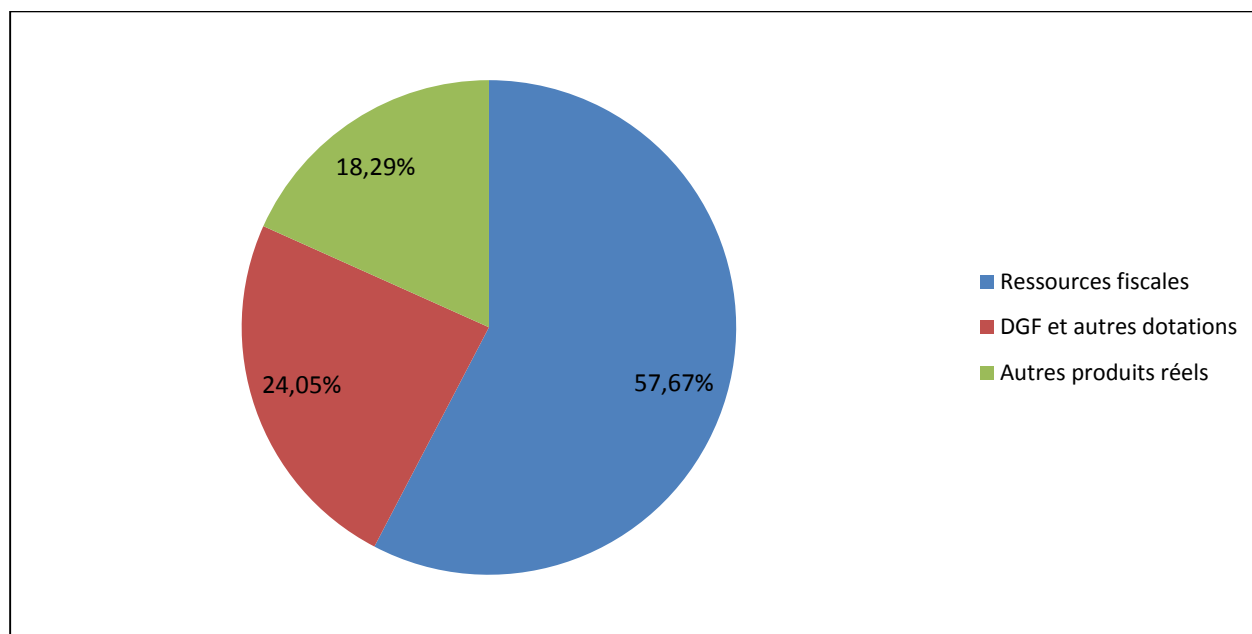
- Les charges de personnel représentent aujourd'hui presque 52 % des charges de fonctionnement (en dépense nette)
- Les autres charges réelles sont stables (indemnités, frais de mission, cotisations retraites, sécurité sociale, formation)
- Les subventions et participations sont en baisse, de même que les charges financières

Par rapport à l'année 2015, avec 8,2 millions d'euros, le total des **produits réels** est en baisse de -1,76 %. La principale recette reste les impôts locaux avec 3,1 millions (en hausse de +2,73%). Les dotations sont en baisse (-11,44%).

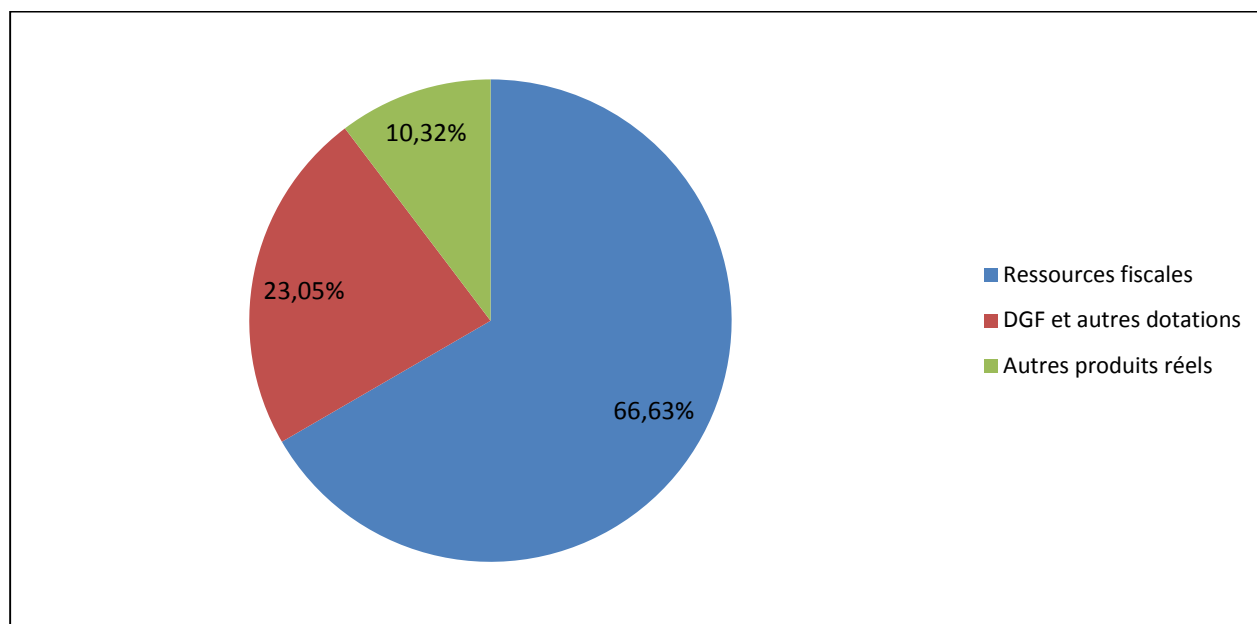
EVOLUTION DES PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT DE 2012 à 2016



STRUCTURE DES PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2012

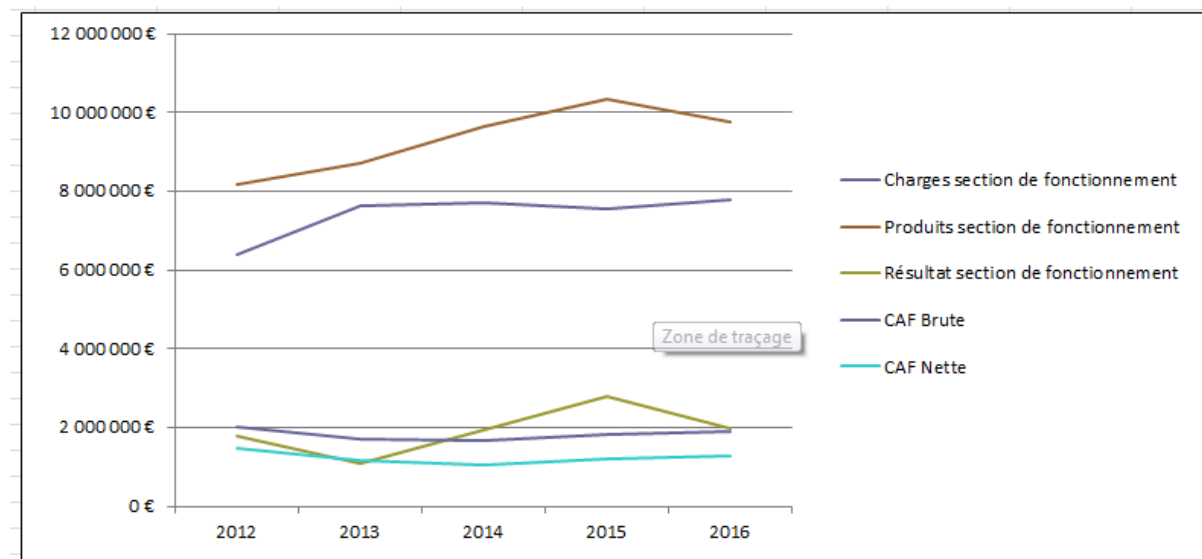


STRUCTURE DES PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2016

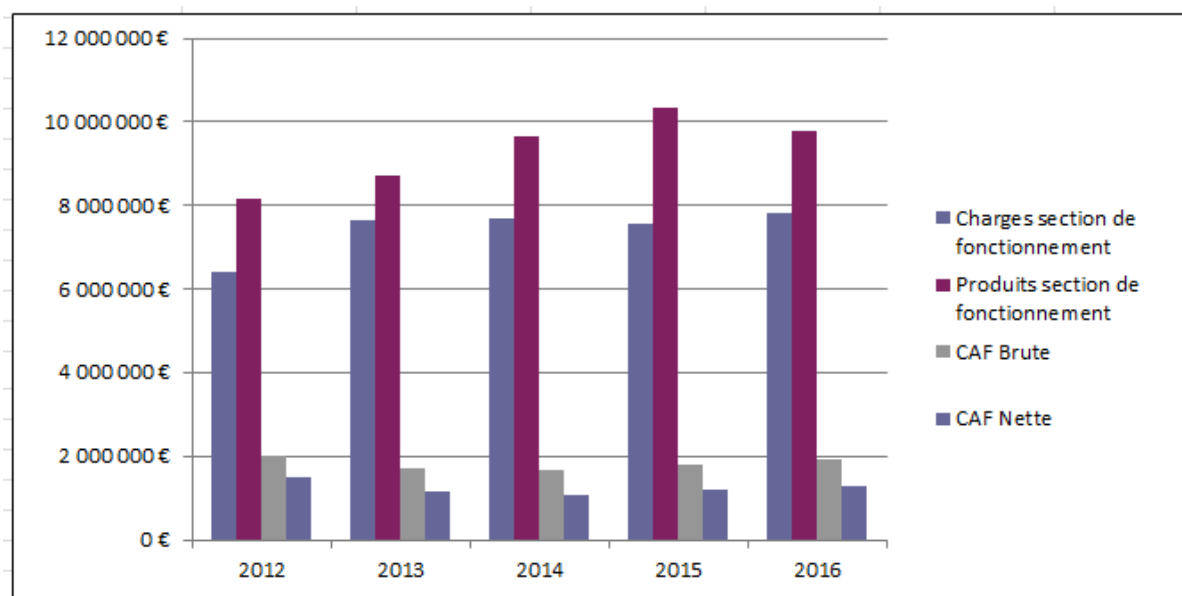


Sur l'ensemble de la section de fonctionnement, la **Capacité d'Autofinancement Brute** est en hausse jusqu'en 2015, proche des 2 millions d'euros, ce qui permet de dégager des marges de manœuvre quant à l'investissement. Il en est de même pour la Capacité d'Autofinancement Nette.

EVOLUTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 2012 à 2016



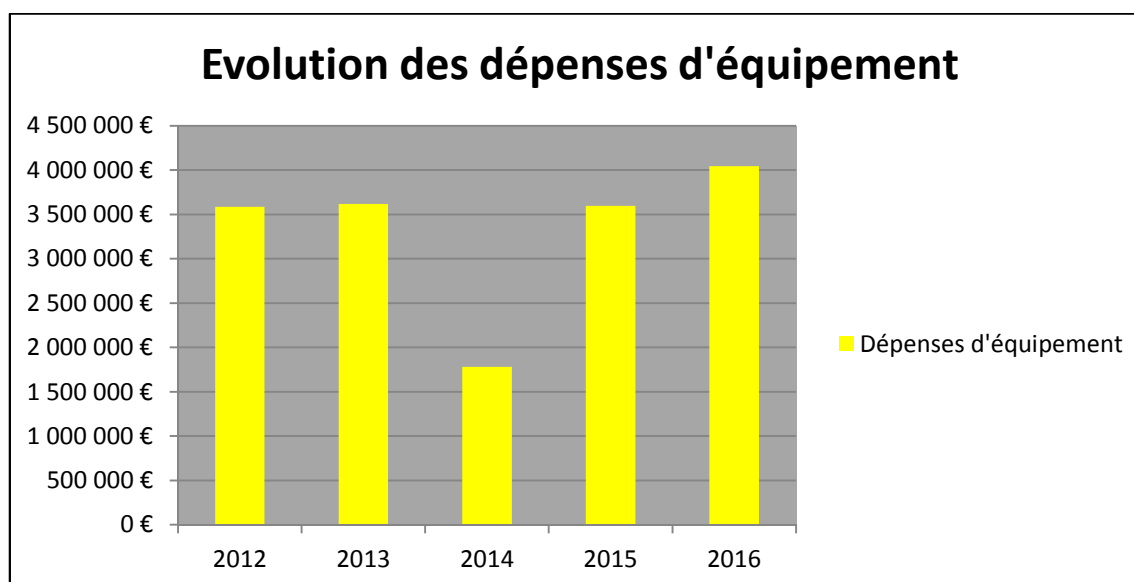
EVOLUTION DE LA CAF DE 2012 à 2016



B - SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des investissements réels réglés sur l'exercice 2016, s'élève à un peu plus de **4 millions** sur le budget principal avec comme principales réalisations :

- | | |
|-------------------------------------|---------------|
| • Acquisitions foncières | 770 719 € TTC |
| • Réserves foncières – projet Lycée | 319 701 € TTC |
| • Travaux voirie urbaine | 312 362 € TTC |
| • Voirie Rurale 2016 | 125 185 € TTC |
| • Local ilot Saint Marie | 321 310 € TTC |
| • Travaux DOJO | 430 606 € TTC |
| • Travaux salle des Ganneries | 715 391 € TTC |

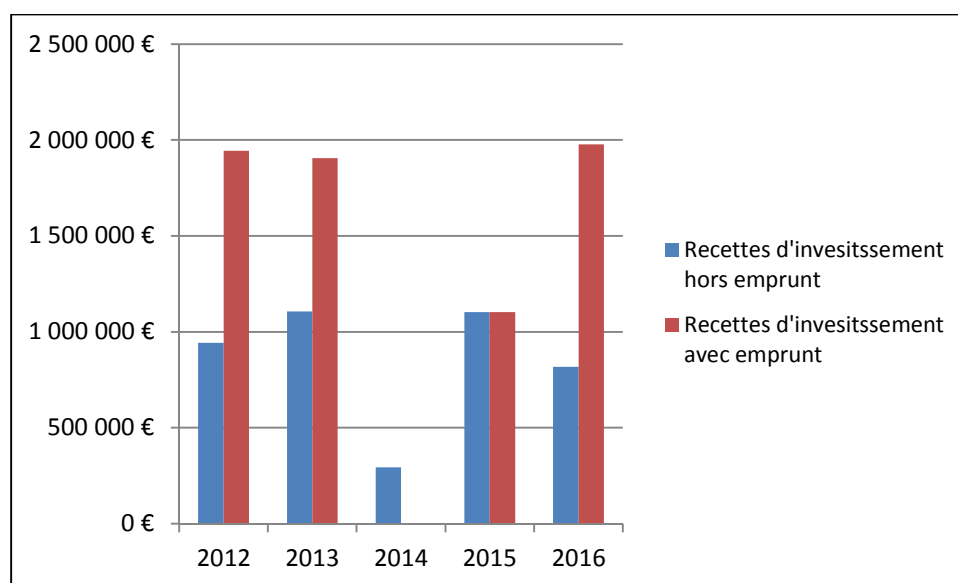


Taux de réalisation des dépenses d'investissement		% / BP
BP 2016	6 291 239 €	
Engagé total	5 501 332 €	87,44%
dont		
Mandaté	4 097 649 €	65,13%
Reste engagé	1 403 683 €	22,31%

Les principales recettes d'investissement hors emprunt encaissées sur l'exercice 2016 sont :

- Fonds de concours CCVB – acompte 2016 385 544 €
- Fonds de concours CCVB - solde 2015 79 149 €
- Taxe locale d'équipement 204 295 €
- Cession de patrimoine 734 549 €
- Fonds de compensation de TVA 446 166 €
- Subventions pour les travaux salle des Ganneries 188 784 €

ÉVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt et avec emprunt)



Le montant emprunté en 2016 est de 1 160 000 €

Le déficit d'investissement sera voisin de 1 millions d'euros pour l'année 2016 (hors restes à réaliser).

Dans le même temps, le capital remboursé sur l'exercice fut de 627 488 euros, correspondant au montant du désendettement sur l'exercice.

C - SITUATION DE L'ENDETTEMENT

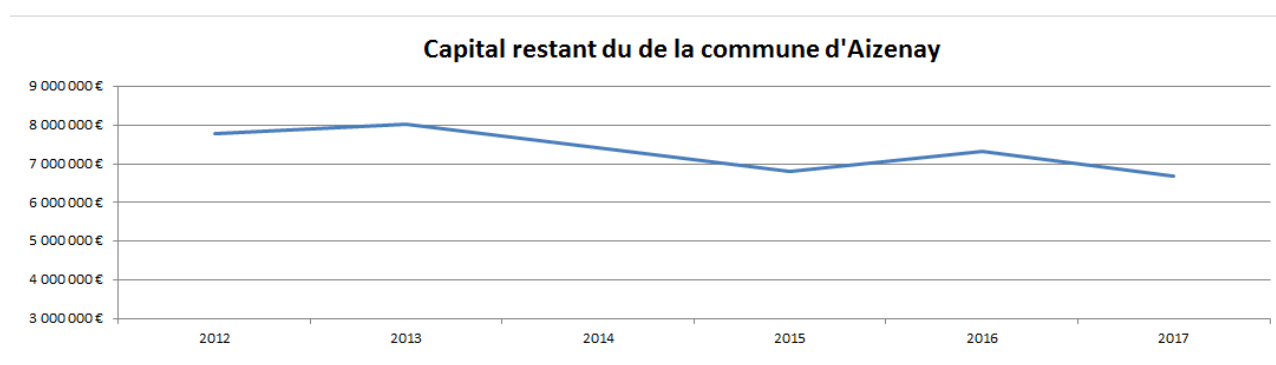
La dette en capital de la Commune s'établit à **7,33 millions d'euros au 31/12/2016.**

Deux emprunts (660 000 € et 500 000 €) ont été souscrits en 2016

Commune								
	Capital restant dû au 1er janv	Capital remboursé	Charges financières	Recours à l'emprunt	Capital restant dû au 31 déc	Endettement Désendette	Population DGF	Dette par habitant
2008	7 385 087 €	562 150 €	322 658 €	23 858 €	6 846 795 €	-538 292 €	7 442	920 €
2009	6 846 795 €	470 560 €	279 615 €	460 000 €	6 836 235 €	-10 560 €	7 457	917 €
2010	6 836 235 €	477 195 €	309 814 €	1 450 000 €	7 809 039 €	972 805 €	7 825	998 €
2011	7 809 039 €	506 032 €	305 689 €	0 €	7 303 007 €	-506 032 €	8 039	908 €
2012	7 303 007 €	520 508 €	309 827 €	1 000 000 €	7 782 500 €	479 492 €	8 185	951 €
2013	7 782 500 €	559 582 €	284 635 €	800 000 €	8 022 918 €	240 418 €	8 376	958 €
2014	8 022 918 €	600 463 €	296 486 €	0 €	7 422 455 €	-600 463 €	8 567	866 €
2015	7 422 455 €	622 355 €	273 062 €	0 €	6 800 099 €	-622 355 €	8 782	774 €
2016	6 800 099 €	624 822 €	253 466 €	1 160 000 €	7 335 277 €	535 178 €	9 008	814 €
2017	7 335 277 €	655 858 €	239 738 €		8 679 419 €	-655 858 €	9 239	723 €

Pour 2017, le capital remboursé sur la dette existante sera de 655 858 euros.

Evolution sans recours à l'emprunt en 2017



Au 31/12/2016, la **dette par habitant est de 814 €** alors que la moyenne de la strate sur le plan national est de 862 € (données 2015).

La capacité de désendettement reste stable et éloignée de l'indicateur d'alerte de 10 années. En 2015, ce ratio était de 3,3 pour un encours de dette de 6 800 099 €.

Au 3 décembre 2016, l'encours de dette étant de 7 335 277 €, le ratio est de 4,10.

D - ORIENTATION DE LA FISCALITÉ 2016

EVOLUTION DES BASES DES IMPOTS LOCAUX DE 2012 à 2015

		2012 état 1288	2013 état 1288	2014 état 1288	2015 état 1288	2016 état 1288
Taxe habitation	bases	7 752 916 €	8 757 986 €	9 022 146 €	9 599 729 €	9 686 346 €
	taux	17,77%	17,77%	17,77%	17,77%	18,12%
	produits	1 377 693 €	1 556 294 €	1 603 235 €	1 705 872 €	1 755 166 €
Taxe Foncier Bâti	bases	6 933 370 €	7 310 656 €	7 753 936 €	8 025 811 €	8 104 401 €
	taux	14,47%	14,47%	14,47%	14,47%	14,75%
	produits	1 003 259 €	1 057 852 €	1 121 995 €	1 161 335 €	1 195 399 €
Taxe Foncier non bâti	bases	365 814 €	372 047 €	372 067 €	370 429 €	369 356 €
	taux	41,15%	41,15%	41,15%	41,15%	41,97%
	produits	150 532 €	153 097 €	153 106 €	152 432 €	155 019 €
7311	Total des 3 taxes	2 531 484 €	2 767 243 €	2 878 335 €	3 019 638 €	3 105 584 €

Pour 2016, la revalorisation des valeurs locatives fut de 1%.

En 2016, une diminution des bases définitives de la taxe d'habitation de -1,9% a été appliquée par rapport aux bases prévisionnelles, soit une baisse du produit fiscal de -34 000 €, baisse qui s'explique par une correction intervenue au cours de l'année 2016, par l'Etat.

Pour rappel, l'article 1383 du CGI, prévoit la possibilité que « Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement ».

Cette exonération a été supprimée par délibération du 1^{er} mars 2016.

Pour 2016, la recette potentielle était de 31 587 €.

	Bases exonérées FB	Taux	Produit potentiel	Produit total FB	Poids exo/ produit total FB
			(1)	(2)	(1)/(2)
2012	286 713	14,47%	41 487	1 002 192	4,1%
2013	329 221	14,47%	47 638	1 052 258	4,5%
2014	298 565	14,47%	43 202	1 124 464	3,8%
2015	244 721	14,47%	35 411	1 174 241	3,0%
2016	214 148	14,75%	31 587	1 191 358	2,7%

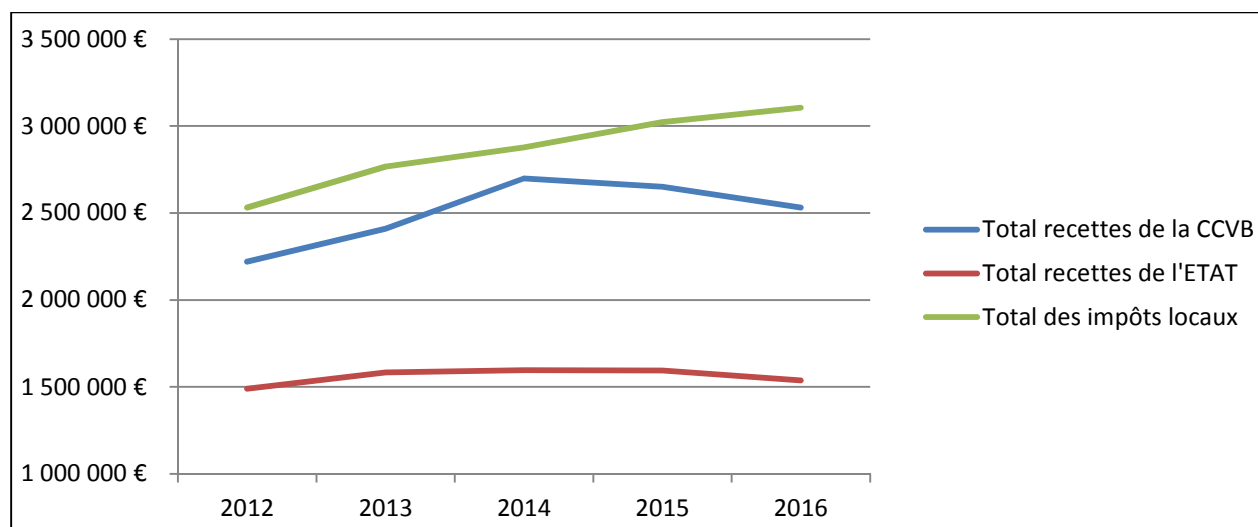
1,01% du produit fiscal
« Ménages » 2016

1) EVOLUTION DES DOTATIONS ET REVERSEMENTS DE L'ETAT ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE

RECETTES PERCUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE						
Article	Libellé	2012	2013	2014	2015	2016
7321	Attribution de compensation TP	1 534 769 €	1 534 769 €	1 534 769 €	973 446 €	1 715 552 €
7322	Dotation de Solidarité Communautaire		289 458 €	535 256 €	842 210 €	129 227 €
7325	FPIC	23 614 €	82 481 €	124 480 €	176 507 €	221 690 €
74751	Fonds de concours				153 477 €	- €
Total Recettes de fonctionnement		1 558 383 €	1 906 708 €	2 194 505 €	2 145 640 €	2 066 469 €
13251	Fonds de concours	661 640 €	502 740 €	504 641 €	505 955 €	464 693 €
Total recettes d'investissement		661 640 €	502 740 €	504 641 €	505 955 €	464 693 €
Total recettes de la CCVB		2 220 023 €	2 409 448 €	2 699 146 €	2 651 595 €	2 531 162 €
RECETTES PERCUES DE L'ETAT						
Article	Libellé	2012	2013	2014	2015	2016
7411	Dotation Forfaitaire	1 084 174 €	1 097 334 €	1 057 314 €	927 300 €	782 054 €
74121	Dotation de Solidarité Rurale	372 542 €	445 385 €	490 717 €	581 994 €	661 220 €
74127	Dotation Nationale de Péréquation	33 474 €	40 169 €	48 203 €	85 046 €	95 158 €
Total Recettes de fonctionnement		1 490 190 €	1 582 888 €	1 596 234 €	1 594 340 €	1 538 432 €
Total recettes de l'ETAT		1 490 190 €	1 582 888 €	1 596 234 €	1 594 340 €	1 538 432 €
Population DGF		8 185	8 376	8 567	8 782	9 008
Dotation de l'Etat par habitant		182 €	189 €	186 €	182 €	171 €
Total des impôts locaux		2 531 484 €	2 767 243 €	2 878 335 €	3 022 775 €	3 105 235 €
recettes CCVB/ impôts locaux		87,70%	87,07%	93,77%	87,72%	81,51%
recettes ETAT / impôts locaux		58,87%	57,20%	55,46%	52,74%	49,54%

EVOLUTION CUMUL DES DOTATIONS CCVB ET ETAT DEPUIS 2014			
	2014	2015	2016
Recettes de fonctionnement	3 790 739 €	3 739 980 €	3 604 901 €
Recettes d'investissement	504 641 €	505 955 €	464 693 €
TOTAL GLOBAL	4 295 380 €	4 245 935 €	4 069 594 €

EVOLUTION DES RECETTES PROVENANT DE LA CCVB, DE L'ÉTAT DES IMPOTS LOCAUX DEPUIS 2012



En 2016, sur la section de fonctionnement, la hausse significative de l'attribution de compensation de la CCVB et la hausse du FPIC compensent la baisse importante de la DSC mais ne compensent pas l'absence du fonds de concours.

Sur la section d'investissement, le montant du Fonds de concours est le plus bas perçu depuis 2012.

II - PRESENTATION DES PROJETS ET OBJECTIFS 2017

La baisse des dotations de l'Etat va s'accroître, mais l'estimation faite est de +44 000€ pour la Commune d'Aizenay (DGF+DSR+DNP), en particulier grâce à l'augmentation de l'enveloppe nationale de la DSR pour 2017 (+15 %).

Le montant du FPIC est à ce jour garanti pendant 3 ans à hauteur de 90% du montant perçu en 2016.

L'année 2016 a été une année forte en termes d'investissements.
2017 sera dans la continuité.

- Des aménagements de voirie, avec l'espace urbain et rural, mais également des aménagements de sécurités, pour un total de plus de 846 000 € dont :
 - Voirie rurale : 150 000 €
 - Voirie urbaine : 200 000 €
 - Aménagement espaces publics Clos Ste Marie : 200 000 €
 - Accès Guédonnière (2x2 voies) : 80 000 €
 - Effacements de réseaux (SYDEV) : 80 000 €
 - Rues Monseigneur Gendreau et du Château : 66 000 €
 - Travaux divers voiries : 120 000 €

- La poursuite d'aménagement de pistes cyclables (50 000 €) et de parkings vélos (30 000 €) ainsi que la rénovation du bassin versant du ruisseau de la Parnière (80 000 €) et divers jeux (10 000 €) pour un montant total de 170 000 €
- Le démarrage des travaux de l'aménagement de l'espace Villeneuve, pour un total de 1 million d'euros.
- L'agrandissement du centre de loisirs (450 000 €)
- Le club house des Ganneries (50 000 €)
- Travaux salle des Quatre rondes (70 000 €)

Pour anticiper et compenser les baisses de dotation et un passage éventuel d'ici 2021 de la DSR à la DSU (sous réserve d'éligibilité), et continuer sa politique d'investissement, la commune devra :

Sur les dépenses :

- **poursuivre les efforts de réduction des dépenses de fonctionnement**, pour ne pas trop dégrader la capacité d'autofinancement (1 % d'évolution représente 20 000 €)
- **réduire la charge des intérêts des emprunts** par une démarche de renégociation de la dette

Sur les recettes :

- **valoriser à son maximum les travaux réalisés en régie**
- **rechercher le maximum de financements extérieurs** (réserve parlementaire par exemple)
- **réfléchir à une hausse modérée mais continue de la fiscalité locale** (+1 % d'évolution est égal à 30 000 €).

L'impact de la seule hausse du taux de fiscalité serait la suivante (simulation faite sur la base de l'état 1288 de 2016) :

SIMULATIONS IMPOTS LOCAUX				
		2016 état 1288	+1,00%	+2,00%
Taxe habitation				
	bases	9 686 346 €	9 686 346 €	9 686 346 €
	taux	18,12%	18,30%	18,48%
	produits	1 755 166 €	1 772 718 €	1 790 269 €
Taxe Foncier Bâti				
	bases	8 104 401 €	8 104 401 €	8 104 401 €
	taux	14,75%	14,90%	15,05%
	produits	1 195 399 €	1 207 353 €	1 219 307 €
Taxe Foncier non bâti				
	bases	369 356 €	369 356 €	369 356 €
	taux	41,97%	42,39%	42,81%
	produits	155 019 €	156 569 €	158 119 €
Total des 3 taxes		3 105 584 €	3 136 640 €	3 167 695 €
			31 056 €	62 112 €

Impact sur les familles d'une hausse de 2% de la pression fiscale

	Locataire	Propriétaire
En euros	+ 14,2 €	+ 20,6 €
En %	+ 1,7 %	+ 1,6 %

Le budget d'investissement 2017 sera proche de 5 millions d'euros, et les années suivantes seront comprises entre 3 et 4 millions d'euros.

La prospective du programme d'investissement sur les années 2018-2020 prévoit, en plus des investissements récurrents :

- Les travaux sur les ateliers municipaux (recours actuellement à un programmiste qui doit fournir des estimations prévisionnelles en 2017)
- Nouvelle salle de sports mutualisée avec les équipements nécessaires au lycée
- Les travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire Louis Buton
- Les travaux de réhabilitation urbaine du centre-ville (secteur OPAH-RU et construction de halles en centre-ville).

Monsieur Joël BLANCHARD indique que s'agissant d'un débat, il se permet d'intervenir :

- « Concernant le contexte national de l'année 2017 (page 1) nous aurions préféré une présentation plus objective.

I- La réduction des dotations de l'État sera divisée par deux en 2017 par rapport à celle prévue initialement (Intervention du Président de la République devant le congrès de l'AMF le 2 juin 2016)

- Le fonds de soutien à l'Investissement n'est pas reconduit mais porté de 1M€ à 1,2M€

- La DSR (Dotation de Solidarité Rurale) sera en augmentation de 15%

- Concernant les nouvelles contraintes (page 2)

Les mesures qui contribuent à la revalorisation des fonctionnaires territoriaux (augmentation du point d'indice, RIFSEEP appliqué à tous), en l'occurrence les personnels municipaux, ne sauraient être présentées comme des «contraintes». Ce sont, au contraire, des revalorisations des salaires de nos salariés municipaux dont nous nous réjouissons.

- Concernant la section de fonctionnement (page 3)

Nous saluons la maîtrise des charges de fonctionnement sur 2016, il conviendra, à l'examen du compte administratif d'analyser les lignes budgétaires qui ont effectivement été maîtrisées et celles qui ne l'ont pas été.

- Concernant la section d'investissement (page 8)

- Dans les réalisations nous sommes étonnés que n'apparaisse pas la mise en lumière de l'église

Nous souhaiterions disposer d'un état plus détaillé des acquisitions foncières (770 719€)

Concernant le local de l'îlot Sainte Marie de quoi s'agit-il ? Cela inclut-il les travaux mentionnés dans la décision du Maire N°2017-007

Le reste à réaliser engagé étant très important (1 403 683€), nous aimerions disposer du détail de celui-ci.

Monsieur le Maire, il y a un an, annonçait 6,2 millions d'euros d'investissement pour notre commune en 2016 (6 291 239€ inscrits au Budget primitif).

Fin 2016, 4 millions d'investissement ont été réalisés sur les 6,2 millions annoncés, soit seulement les 2/3 (65,13%) du budget prévisionnel, c'est à dire à peine plus qu'en 2010, 2012, 2013, 2015...

Il s'agissait donc d'un bel exercice de communication qui ne reflète en rien la réalité ! (Écho agésinate de mai 2016 entre autres)

- Concernant les orientations de la fiscalité 2016 (page 10)

L'augmentation de 2% des taxes 2016 s'est traduite par 59 000€ en recettes supplémentaires.

Augmentation dont il eut été possible de se passer en faisant 59 000€ d'économies d'investissement, d'équipement et de subvention que nous argumenterons lors du vote des taux des taxes 2017.

- Concernant les dotations de la Communauté de Communes Vie et Boulogne (page 11)

La diminution des recettes de la CCVB pour 2016 n'aura été que de 120 000€ par rapport à 2015 (nous ramenant néanmoins à un niveau supérieur aux recettes de 2014) sur une dotation

globale de 2 531 162€, cette diminution ne représente que 4,5 % de baisse de la dotation de la CCVB.

Nous rappelons que vous avez, Monsieur le Maire, validé cette baisse en votre qualité de vice-président et que vous l'avez votée à la Communauté de Communes Vie et Boulogne avec les 6 autres conseillers communautaires de la liste majoritaire.

- Concernant les projets et objectifs 2017 (page 13)

Fonctionnement : Nous rappelons notre demande impérative d'une prise en compte du quotient familial dans le calcul des coûts des services municipaux notamment ceux liés à l'enfance et à la jeunesse, conformément au Contrat Enfance signé avec la CAF et la MSA, mais aussi pour la restauration scolaire. Vous vous étiez engagés à une étude sur ce sujet en 2015. Nous l'attendons toujours. La commune d'Aizenay sera-t-elle la dernière commune de Vendée à mettre en place cette mesure sociale qui relève de la solidarité la plus élémentaire ?

Programme d'investissement 2017 : Nous rappelons notre demande afin que l'agrandissement du centre de loisirs intègre bien une salle de restauration pour les enfants ainsi qu'une rénovation énergétique des locaux.

Prospective du programme d'investissement :

- L'agrandissement du groupe scolaire de la Pénrière apparaît incontournable sur les années 2018 à 2020
- La nouvelle salle de sports sur le site du lycée fera plutôt l'objet d'une programmation à l'horizon 2020/2021

La faiblesse des taux d'emprunt actuellement est une opportunité pour conduire une politique audacieuse d'investissements liés en priorité à la qualité environnementale.

Les investissements d'aujourd'hui, en matière énergétique notamment, généreront les économies de fonctionnement de demain.

Nous souhaitons voir notre commune s'engager de manière plus volontariste sur cette voie. »

Monsieur le Maire s'étonne que les charges salariales ne soient plus des charges !

D'après Monsieur le Maire, le débat d'orientation budgétaire est confondu avec le compte administratif. Il traite des masses.

S'agissant de la fiscalité, il y a des arrangements avec la réalité. Les dotations de l'État sont en baisse.

Sur les charges salariales c'est facile pour l'Etat d'augmenter les points d'indice, dont la charge reste à la Commune.

On va vers une baisse des dotations et les chiffres sont là. On a perdu 226 000 € de dotation entre 2014 et 2016.

Quand on dit qu'on a une stabilité, il faut considérer l'augmentation de la population de la Commune et si l'on fait un ratio DGF / par habitant, on perçoit moins. Face à des charges qui augmentent et des recettes qui diminuent, les difficultés ont commencé.

Les années 2017, 2018 et 2019 correspondent à nos pics d'investissement. Il y a la nécessité de poursuivre la maîtrise de nos charges salariales. Quand on a dit que les charges à caractère général doivent être maîtrisées dans un contexte d'augmentation des services.

Le Débat d'Orientations Budgétaires fait ressortir les points suivants :

- Il faut maîtriser nos charges financières avec une renégociation de nos emprunts.
- Il faut toiletter son patrimoine et confier à d'autres qui sont le mieux à même de le faire avec plus d'investissements. Arriverons-nous à trouver des terrains constructibles avec les dents creuses et potentialités ?
- Il faut qu'il y ait des investissements sur Aizenay et des gens pour les faire.
Monsieur le maire indique qu'il propose au conseil municipal de trouver des partenaires pour faire à notre place. Il faudra aussi pour l'association du RULEAU construire le futur EPA (Etablissement pour Personnes Agées) pour que la commune ne parte pas seule.
- Il y aura des investissements qu'il faudra étaler. Nous travaillerons avec la Communauté de Communes Vie et Boulogne car dans le cadre de la réorganisation il pourrait y avoir

une complémentarité entre les investissements de la commune et ceux de la communauté de communes.

- Trouver de nouvelles recettes c'est faire preuve d'une bonne gestion. Nous avons baissé notre taux d'endettement.

Il s'agit là des cinq points de la stratégie pour cette année 2017.

Monsieur Frank ROY ajoute qu'il est faux de dire que la commune n'a dépensé que 63 % de ses investissements. Il y a eu 87,44 % du budget d'investissement réalisé si on ajoute les dépenses réalisées et celles engagées (qui sont des projets lancés et signés).

Monsieur le maire indique à Monsieur Joël BLANCHARD qu'il était présent à la Commission des Finances. Monsieur Joël BLANCHARD répond qu'il n'a eu le document qu'en séance. Monsieur Frank ROY précise que cela a été le cas pour tous les autres membres présents.

Monsieur Joël BLANCHARD argue du fait que le Débat a lieu en conseil municipal et non pas en Commission des Finances.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Dit que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu.

3 – Demandes de subventions dans le cadre du Contrat de ruralité – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) 2017 et 2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dispositif des « contrats de ruralité », mis en place dès la fin de l'année de 2016, a pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants pour développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets.

Les actions inscrites dans les contrats de ruralité sont financées par les crédits relevant du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) – enveloppe spécifique « contrats de ruralité ». Elles peuvent également être financées par l'enveloppe « autres thématiques » du FSIL, ainsi que par la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de prendre une délibération validant l'échéancier des demandes de subventions qui seront déposées dans le cadre du dispositif « contrat de ruralité », selon le calendrier suivant :

- 2017 - DETR : Extension du centre de loisirs
- 2018 - FSIL : Travaux de revitalisation du centre-ville par la construction de halles et de réhabilitation urbaine du secteur OPAH-RU
- 2018 - DETR et/ ou FSIL : Travaux de rénovation énergétique et mise en accessibilité du groupe scolaire Louis Buton

Il est précisé que ces demandes de subventions peuvent se cumuler avec d'autres aides (Région, département) et tout autre partenaire financier.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la circulaire de la Préfecture en date du 3 janvier 2017,

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010, portant loi de finances pour 2011, créant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide l'échéancier des demandes de subventions globales au titre du contrat de ruralité (FSIL, enveloppe spécifique contrat de ruralité et DETR) pour les années 2017 et 2018,
- Approuve le plan de financement pour le projet d'Extension du centre de Loisirs en 2017, tel que présenté :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	
Travaux	380 000 €	456 000 €	DETR (30%)	114 000 €
			CAF Aide à l'équipement	90 000 €
			CAF Prêt à taux Zéro	55 200 €
			Autofinancement	196 800 €
TOTAL	380 000 €	456 000 €		456 000 €

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier auprès de la Préfecture de la Vendée afin de solliciter la subvention de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 sur ce dossier d'extension du centre de loisirs,

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 28

NON : 0

BLANC : 0

4 - Vendée Logement - garantie emprunt - Le Clos de la Rabine

Madame Marcelle TRAINEAU informe l'assemblée que Vendée Logement va assurer le financement de la réhabilitation de 5 logements destinés à la location situés Clos de la Rabine à Aizenay.

Un emprunt va être réalisé afin de financer ce projet.

Il est proposé à la Commune d'apporter sa garantie d'emprunt au prêt d'un montant total de 758 091 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations contracté dans le cadre de cette réalisation.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la demande de Vendée Logement en date du 2 décembre 2016,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt N°57051 en annexe signé entre Vendée Logement, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Entendu l'exposé de Madame Marcelle TRAINEAU,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide des dispositions suivantes :

Article 1 :

La commune d'Aizenay accorde sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 758 091 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°57051, constitué de quatre lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

VOTE :

OUI : 28

NON : 0

BLANC : 0

5 – Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du camping municipal « La Forêt » - Résiliation du contrat

Monsieur Roland URBANEK, rappelle que par délibération du 21 décembre 2010, le Conseil municipal a approuvé le principe d'une délégation de service public, sous la forme d'un contrat d'affermage, pour la gestion et l'exploitation du camping municipal « La Forêt ».

Par délibération du 30 août 2011, la gestion et l'exploitation du camping municipal « La Forêt » ont été confiées à Madame ROUGIER pour une durée de cinq ans.

La délégation de service public arrive à échéance le 31 décembre 2017.

Compte tenu du souhait de la Commune de dynamiser cette structure touristique, le conseil municipal a, par délibération du 29 mars 2016, autorisé Monsieur le Maire à lancer un appel à projet concernant le site du camping « La Forêt ».

Monsieur Roland URBANEK explique que la convention de délégation de service public, dans son article 37 section 6 prévoit la résiliation du contrat par la Commune à tout moment au cours de l'exécution du contrat pour des motifs d'intérêt général, moyennant un préavis de huit mois dûment notifié à l'exploitant.

Monsieur Roland URBANEK indique que l'article susmentionné prévoit qu'« en cas de résiliation, l'exploitant a droit au versement d'une indemnité forfaitaire réparant le préjudice subi. Cette indemnité est égale au produit du résultat net constaté lors du dernier exercice comptable par le nombre d'années restant à courir, plafonné à 3 ans. Les sommes dues à l'exploitant doivent être versées en capital, dans un délai de six mois à compter de la notification de la résiliation. »

Compte tenu du fait que la saison se termine le 2 octobre 2017 et que la résiliation va intervenir à cette date, il n'est pas prévu le versement d'une indemnité au profit des exploitants. La Commune ne prévoit pas de poursuivre l'activité du camping en régie ou en délégation et souhaite vendre cet équipement qui nécessite de lourds investissements pour rester attractif.

La Commune, avec l'assistance de Vendée Expansion, a analysé les dossiers de candidatures préalablement au choix du lauréat le 2 septembre 2016.

Sur les 4 candidatures réceptionnées, 2 ont été sélectionnées et ont été admises à produire, jusqu'au 18 novembre 2016, un dossier de projet présentant le projet (étude de marché et faisabilité économique) et la conception technique avec les équipements et aménagements (organisation spatiale du projet, esquisses d'intention et intégration dans l'environnement, réponse aux exigences réglementaires, phasage prévisionnel des travaux...).

1 seul projet a été déposé en Mairie avant la date limite, l'autre candidat ayant fait savoir qu'il ne donnerait pas suite à sa démarche.

Le projet restant, élaboré par Monsieur et Madame Frédéric et Karine BAUDRY a fait l'objet d'une présentation auprès du groupe de travail le 25 novembre 2016. L'unanimité des membres du groupe de travail a salué la qualité du projet et de sa présentation.

Un autre entretien s'est déroulé le 2 décembre 2016 entre la Commune (assistée de Vendée Expansion) et Monsieur et Madame Frédéric et Karine BAUDRY, pour solliciter des informations complémentaires et entamer des négociations sur le périmètre du projet, le prix d'acquisition proposé par les porteurs de projets, le calendrier des investissements, et soulever les questions juridiques (délégation actuelle de Service Public, domanialité, désaffectation et déclassement du domaine public).

Ce projet est d'ailleurs présenté au Conseil Municipal, en point pour information, lors de cette même séance.

Les objectifs souhaités par les porteurs de projets sont les suivants :

- Favoriser l'espace et le bien-être par la création de quartiers piétons pour l'ensemble des locatifs
- Proposer une gamme d'hébergement plus large et diversifiée
- Monter en gamme afin de répondre aux objectifs de développement et de rentabilité
- Diversifier la clientèle
- Développer les services et les activités
- Pour la viabilité du projet, la capacité d'accueil sera augmentée à 120 emplacements dont 108 en camping et 12 en camping-car et pour cela, le projet prévoit :
 - Le réaménagement complet des tennis actuels en quartiers locatifs piétons
 - Création d'une aire de camping-car de 10 à 12 places par acquisition de terrains
 - Réaménagement de l'aire de vidange avec installation d'une borne automatique pour l'électricité, l'eau et la vidange.
- Obtenir ou maintenir les labels camping qualité, tourisme et handicaps, accueil vélos et clé verte.
- Adhérer à une chaîne de camping en lien direct avec la nature et le bien-être
- Développer des partenariats avec les prestataires de proximité, les associations locales, les commerçants...
- Développer la stratégie commerciale et la communication
- Améliorer les prestations et services apportés (modernité des hébergements locatifs, rénovation et chauffage des sanitaires, mise en place de nouveaux services...)
- Proposer de nouveaux modes d'hébergements (achat de locatifs neufs, rénovation des mobiles-homes, mise en place d'habitats toilés de type lodge, création de nouvelles parcelles viabilisées...)

Il est prévu une ouverture du camping à l'année, dès le début de l'année 2018. A partir de 2020, une offre événementielle permettra de compléter l'offre existante sur la Commune.

Après négociations, une offre définitive d'acquisition a été effectuée par les porteurs de projet pour :

- Un ensemble immobilier à usage de camping avec le bâtiment modulaire de l'accueil et du snack, un préau, un bloc sanitaire, la piscine et ses locaux sanitaires et techniques, 2 terrains de tennis, une aire de jeux, des emplacements de camping et ses voies de circulation.
- Des terrains (le périmètre actuel du camping, une bande de terrain située entre les terrains de tennis actuels et le terrain de BMX, la bande de terrain de l'aire de vidange

actuelle de camping-car, une parcelle de terrain pour le stationnement des véhicules à l'entrée du camping et une portion de terrain pour y aménager une aire de camping-car à l'horizon 2022).

L'acquisition de la parcelle permettant l'aménagement de l'aire de camping-car fera l'objet d'une réitération par acte authentique, au moyen d'un second acte en 2022.

Il a été convenu entre les parties une vente au prix principal de 490 500€, qui fera l'objet d'un compromis de vente notarié. Ce prix sera réparti entre les biens édifiés depuis moins de 5 ans (soumis à la TVA immobilière) et ceux édifiés depuis plus de 5 ans (droits d'enregistrements). La signature de l'acte authentique interviendra avant le 1^{er} janvier 2018.

L'acquéreur prendra également à sa charge les frais :

- de bornage et d'actes notariés rendus nécessaires
- d'enlèvement des mobil-homes qui ne pourraient pas être conservés sur le site

La commune prendra à sa charge les frais :

- de contrôle des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales sur le périmètre actuel du camping
- d'inventaire permettant de déterminer les éléments mobiliers appartenant à la Commune et aux exploitants actuels
- des diagnostics techniques immobiliers obligatoires (Plomb, amiante, termites, énergétiques...)

Monsieur Roland URBANEK fait également la synthèse des démarches techniques et administratives qu'il convient de mettre en œuvre préalablement à la vente par la Commune du camping la Forêt, à Monsieur et Madame BAUDRY :

- Il est nécessaire de lancer une procédure de déclassement du camping à compter de la constatation de la désaffectation et la fin de l'utilité publique,
- Il convient que la Commune mette un terme à la délégation de service public, dans les conditions prévues par la délibération présentée à la séance du Conseil municipal du 31 janvier 2017, de manière à pouvoir lancer la procédure précédemment décrite,

Il est précisé que l'enlèvement des habitations légères de loisirs appartenant à l'exploitante actuelle devra être effectué par ses soins.

Monsieur Roland URBANEK propose donc au Conseil Municipal de donner son accord sur le projet présenté par Monsieur et Madame Frédéric et Karine BAUDRY et d'accepter les conditions décrites précédemment, pour la vente du camping Municipal et des terrains annexes nécessaires pour le projet, à Monsieur et Madame Frédéric et Karine BAUDRY, au prix principal de 490 500€, étant précisé qu'un acte authentique devra intervenir avant le 1^{er} janvier 2018.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Monsieur Éric PAQUET voudrait savoir s'il existe une éventuelle clause dans la promesse de vente qui nous préserve que le camping ne changera pas d'affectation. Monsieur le Maire répond que c'est le PLU qui indique que c'est un emplacement réservé au camping.

Monsieur Christophe GUILLET ajoute que le camping est classé en « zone de loisirs ». Monsieur le maire précise que le fait de mettre cette clause dans le compromis de vente n'aurait pas d'utilité car on ne peut pas changer d'utilisation sans l'accord de la commune.

A la question de Monsieur Joël BLANCHARD qui demande si les 490 000 € concernent tous les terrains, Monsieur le maire répond par l'affirmative mais précise que certains terrains seront transférés en 2022.

Une modification du PLU devrait être opérée pour le camping-car. C'est inscrit dans le compromis de vente il fait partie des 490 000 €. Dans le compromis on a tous les terrains sauf la mise à disposition du parking. Un premier acte authentique interviendra fin 2017 et un deuxième acte authentique interviendra en 2022.

Entendu la présentation de Monsieur et Madame Frédéric et Karine BAUDRY,

Entendu l'exposé de Monsieur Roland URBANEK,

Vu l'avis des Domaines du 20 janvier 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord sur le projet présenté par Monsieur et Madame Frédéric et Karine BAUDRY,

- Accepte les conditions de vente du camping municipal et des terrains annexes nécessaires pour le projet, à Monsieur et Madame Frédéric et Karine BAUDRY, au prix principal de 490 500€,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente à intervenir, ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire,

- Dit qu'un acte authentique interviendra ultérieurement avant le 1^{er} janvier 2018,

- Dit que les frais de bornage et d'arpentage ainsi que les frais d'actes seront pris en charge par Monsieur et Madame Frédéric et Karine BAUDRY.

VOTE :

OUI : 28

NON : 0

BLANC : 0

7 – Accord de principe pour la réalisation d'un Centre Médico-Psychologique et de logements locatifs dont un pour des médecins remplaçants avec le concours de Vendée Habitat

Monsieur le Maire explique que la Commune a sollicité Vendée Habitat pour réaliser un local destiné au centre médico-psychologique (CMP), dépendant du CHD Mazurelle.

En effet, le CMP loue actuellement un local à Vendée Habitat inapproprié. La direction de l'hôpital a confirmé auprès de la collectivité son souhait de maintenir une activité sur la commune d'Aizenay.

Pour ce faire, un local de 85m² de plain-pied serait nécessaire, avec une occupation 2 jours par semaine.

D'une part, les élus souhaitant faciliter le maintien de cette activité, ont donc identifié un foncier, rue du Docteur Ferry Wilzeck, permettant de créer ce local.

D'autre part, ils ont pris contact avec Vendée Habitat, bailleur social du Département, afin d'être maître d'ouvrage de cette réalisation, compte tenu de son expérience en locaux médicaux / para-médicaux (notamment sur le Maison de Santé pluri-professionnelle d'Aizenay).

Compte tenu des obligations incombant au bailleur social par le Code de la Construction et de l'Habitation, Vendée Habitat réalisera des logements sociaux sur le même site que celui identifié pour le local du CMP, afin de construire une opération globale.

Eu égard à la localisation des terrains, un projet de logements intermédiaires pourra être envisagé pour densifier le site, tout en conservant l'intimité des propriétés voisines.

Afin de préciser les capacités constructives du site et les loyers du local du CMP, Vendée Habitat propose de réaliser une étude de faisabilité, qui sera ensuite présentée aux élus pour arrêter le programme.

Enfin, le CMP n'occupant le local que 2 jours par semaine, les élus, après concertation avec Vendée Habitat ont proposé de louer directement au bailleur le local puis de le mettre à disposition contre loyer au CMP et à une autre association ou entreprise.

Les modalités précises de réalisation du programme (mise à disposition du foncier, programme de logements sociaux, loyer du local...) feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Une convention interviendra ultérieurement.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- De confier la réalisation d'un local pour le CMP et de logements sociaux rue Ferry Wilzeck à Vendée Habitat, avec réalisation d'une étude de faisabilité préalablement.
- De louer directement le local, le mettre à disposition contre loyer notamment au CMP.

Monsieur Joël BLANCHARD demande si l'activité spécifique et médicalisée du CMP est compatible avec une autre activité en colocation.

Il fait part du peu de clarté et de précisions dans le projet qui est présenté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide de de confier la réalisation d'un local pour le CMP et de logements sociaux rue Ferry Wilzeck à Vendée Habitat, avec réalisation d'une étude de faisabilité préalablement,

- Décide de louer directement le local, pour le mettre à disposition contre loyer notamment au CMP

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 25

NON : 0

ABSTENTION : 3

8 – Accord de principe pour l'accueil de personnes en situation de handicap vieillissantes avec le concours de Vendée Logement

Madame Marcelle TRAINEAU explique qu'après le Bois Marie (SAVS ADMR) et le Centre d'Habitat « Les Hauts de la Chevrerie », un nouveau dispositif d'accueil familial de personnes vieillissantes en situation de handicap pourrait voir le jour à AIZENAY.

Soutenu par le Conseil départemental, ce projet permet à des familles d'accueil d'accompagner des adultes handicapés vieillissants.

Il s'agit de construire un nouveau lieu d'accueil qui permet de maintenir des liens tissés avec son environnement antérieur tout en en offrant un cadre familial et sécurisant. La Commune mettrait à disposition le terrain nécessaire, situé impasse des Petits Moineaux à Vendée Logement, maître d'ouvrage de l'opération pour construire le bâtiment.

Les accompagnants familiaux seront agréés, recrutés, formés, rémunérés et contrôlés par le Conseil départemental. Une convention interviendra ultérieurement.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de confier la réalisation d'une Maison d'Accueil pour Personnes Handicapées Vieillissantes impasse des Petits Moineaux à Vendée Logement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide de confier la réalisation de la Maison d'Accueil pour Personnes Handicapées Vieillissantes impasse des Petits Moineaux à Vendée Logement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 28

NON : 0

BLANC : 0

9 – Cession du reliquat de la parcelle BL 192 à La Société Vendéenne d'Investissement – Route de l'Espace Océane

Monsieur François MENARD rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 25 octobre 2016, la Commune a cédé une partie de la parcelle cadastrée section BL n° 192 d'une surface de 2 572 m².

Cette vente a été réalisée pour un prix net vendeur de 25 € le m² soit 65 000 € net vendeur.

La Parcelle BL 192 est d'une superficie de 5 392 m², il reste donc à commercialiser le reliquat de cette parcelle d'environ 1 760 m².

Il est convenu également qu'une bande de 5 mètres sur toute la longueur de la parcelle BL 192 restera propriété communale afin d'y créer un écran de verdure avec la plantation d'une haie.

Il est proposé de céder le terrain de 1 760 m² au prix de 25 € le mètre carré net vendeur.

Les frais d'acte seront à la charge de la Société Vendéenne d'Investissement.

La surface exacte a été déterminée lors des opérations de bornage à la charge de la Commune. Le paiement de ce prix doit intervenir le jour de la signature de l'acte notarié en l'étude de Maître BROSSET, Notaire à Aizenay.

A la question de Monsieur Joël BLANCHARD qui demande ce qu'est la SCI Vendéenne, Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une société d'investissement détenue par un particulier.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur François MENARD,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 octobre 2016,

Considérant la demande de la Société Vendéenne d'Investissement,

Considérant que cette société souhaite acquérir le reliquat de la parcelle BL 192 pour une surface de 1 760 m² (surface déterminée lors des opérations de bornage),

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide de céder à la Société Vendéenne d'Investissement, le reliquat de la parcelle BL 192 d'une superficie de 1 760 m² pour un prix net vendeur de 25 € du m² soit 44 000 €,

- Dit que la superficie a été déterminée lors des opérations de bornage définitif, à la charge de la Commune,

-Dit que les frais d'acte seront à la charge de la Société Vendéenne d'Investissement,

- Dit que le paiement interviendra le jour de la signature de l'acte notarié. La signature de l'acte doit avoir lieu en l'étude de Maître BROSSET, Notaire à Aizenay.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 28

NON : 0

BLANC : 0

10 - ENEDIS : Convention portant reconnaissance de servitude administrative pour l'implantation d'un support béton pour le lotissement La Clé des Champs – Approbation et autorisation de signature

Monsieur Christophe GUILLET présente le projet de convention de servitude entre ENEDIS et la Commune d'Aizenay.

Pour permettre l'amélioration de la desserte et de l'alimentation du réseau électrique de distribution publique, un support béton doit être déplacé Route de Martinet pour le lotissement La Clé des Champs.

Les travaux envisagés doivent emprunter une parcelle propriété de la commune et cadastrée section BL n°257.

Le support se situant dans l'entrée du lotissement sera déplacé d'environ 40 mètres.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en délibérer.

Vu le projet de convention de servitude transmis par ENEDIS,
Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de convention de servitude entre ENEDIS et la commune d'Aizenay concernant l'implantation d'un support BÉTON sur la parcelle BL n°247 nécessaire à l'alimentation du lotissement La Clé des Champs.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 28

NON : 0

BLANC : 0

11 - Modification du tableau des effectifs - filière administrative – création d'un poste de rédacteur territorial

Madame Marie-Annick CHARRIER informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer un poste de rédacteur territorial (catégorie B – Filière administrative) au sein des services administratifs. L'agent qui exerçait précédemment ces missions était recruté sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs. Ce poste sera supprimé dès que l'avis du Comité Technique aura été rendu.

En conséquence, il est proposé de modifier le tableau des effectifs en créant un poste de rédacteur territorial à temps complet.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs,

Entendu l'exposé de Madame Marie-Annick CHARRIER,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de modifier le tableau des effectifs en créant un poste de rédacteur territorial à temps complet

- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 12 au titre de l'année 2017.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

VOTE : OUI : 28 NON : 0 BLANC : 0

12 – Opérations de sécurisation des écoles et établissements scolaires – demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

Par la circulaire du 25 novembre 2015 et les instructions des 22 décembre 2015 et 29 juillet 2016, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de l'intérieur ont défini le cadre de l'ensemble des dispositifs mis en place pour sécuriser les écoles, les collèges et les lycées.

La mise en sécurité de ces structures nécessite un accompagnement en direction des collectivités territoriales et une subvention est susceptible d'être attribuée au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Ces crédits financeront les travaux urgents de sécurisation indispensables. Les travaux éligibles sont ceux de sécurisation des bâtiments, notamment des accès : vidéo-protection, portail, barrières, clôture, porte blindée, vidéophone, installation d'une alarme d'alerte.
Le taux de financement se situe entre 20 et 80% du coût hors taxes des travaux.
Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le plan de financement pour **les travaux de sécurisation des établissements scolaires à Aizenay**, tel que présenté :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	
Travaux de sécurisation	10 195 €	12 234 €	FIPD - 80% du coût HT	8 156 €
			Mairie	4 078 €
TOTAL	10 195 €	12 234 €		12 234 €

- Sollicite une subvention auprès de la Préfecture au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 28

NON : 0

BLANC : 0

Séance levée à 23h20

À Aizenay,
Le secrétaire de séance,
Marie-Cécile BROCHARD